

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT

- - - - -

DIRECTION NATIONALE DES EAUX
ET FORETS

- - - - -

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

- - - - -

RAPPORT ANNUEL
DE LA
DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS

ANNÉE 1991

I. INTRODUCTION

L'année 1991 a été marquée par de profonds changements socio-politiques importants ayant consacré un espace de liberté d'expression et de démocratie dans le pays.

Au titre des grandes rencontres ayant concerné le service des eaux et forêts on note :

- la tenue d'une conférence nationale ;
- la tenue du débat national sur le monde rural ;
- la tenue d'un séminaire national sur les feux de brousse.

Les critiques sévères du monde rural, portées sur les textes forestiers et les mauvaises pratiques des agents forestiers, ont conduit au ralentissement voire l'arrêt total des activités de terrain du service forestier durant toute l'année.

Cette situation qui n'est d'ailleurs pas propre à la seule administration des eaux et forêts, a conduit le service forestier à s'investir au cours de l'année, à des grandes réflexions en vue d'opérer de profonds changements notamment dans ses missions, ses textes législatifs et réglementaires, son approche stratégique, sa conduite éthnologique.

Dans ce domaine de l'exécution des projets l'on a connu le même ralentissement des activités ; des lacunes sont apparues suite aux exigences de suivi du budget spécial d'investissement (BSI). Les contraintes majeures dans la tenue à jour des fiches de suivi du BSI découlent de la difficulté pour certains projets d'avoir les informations utiles et à temps avec le bailleur de fonds ou l'agence d'exécution et pour d'autres, la non maîtrise du système de remplissage des fiches. Cette situation exige la mise en place d'un système de suivi des dépenses au niveau des projets et d'une amélioration de la programmation. A court terme, un effort doit être fait pour améliorer le suivi-évaluation des projets dans un cadre approprié d'indicateurs de suivi.

CHAPTER I

ADMINISTRATION - FINANCES - LEGISLATION

I-1 Textes intervenus

1) Les Ordonnances et Décrets

Il s'agit entre autres de :

- a - l'Acte Fondamental n°1/P.CTPS du 31 mars 1991
- b - le Décret n°91-203/P-CTSP du 28 Août 1991 portant nomination des Membres du Gouvernement.

2) Les Arrêtés

Les Arrêtés sont de trois natures :

- a - les arrêtés portant régularisation de la situation administrative des agents du service des Eaux et Forêts (voir liste dans les rapports des directions régionales des Eaux et Forêts).
- b - Les arrêtés fixant les modalités de fonctionnement de certaines structures de l'Etat.
- c - Les arrêtés portant nomination de certains agents en qualité de chef de cantonnement forestier, de chef de division de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

I-2. Etat d'encadrement du service

I-2-1 Direction centrale :

Directeur National : Amadou KONE N°MLE 246.86 Y Ingénieur des Eaux et Forêts remplace Nampaa N. SANOGHO.

Directeur National Adjoint : Salif KANOUTE N°MLE 246.90 C, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Chef du Secrétariat Général : Moussa DEMSELE N°MLE 191.48 E, Attaché d'Administration.

Conseiller Spécial : Jean Claude HEINRICH, Ingénieur Forestier.

"Conseillers" : * Soumaila BERTHE N°MLE 272.13 P, Ingénieur des Eaux et Forêts.

* Djiriba TRAORE N°MLE 770.00 K, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Environnement

Chef de Division : Karim MARIKO N°MLE 272.12 N Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Projets et Programmes

Chef de Division : Abou Lamine BERTHE, N°MLE 369.58 R,
Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Conservation des Eaux et Sols

Chef de Division : Lassana COULIBALY N°MLE 207.23 B Ingénieur des
Eaux et Forêts.

Division Aménagement et Reboisement

Chef de Division : Mohamed Ag HAMATY N°MLE 301.21 Z, Ingénieur
des Eaux et Forêts.

Division Pêche et Pisciculture

Chef de Division : Moriba KONE N°MLE 345.50 G, Ingénieur
des Eaux et Forêts.

Division Chasse et Parcs Nationaux

Chef de Division : Ousmane SANKARE N°MLE 248.88 A Ingénieur des
Eaux et Forêts.

Les Divisions comportent des sections au nombre de 16 dirigées
chacune par un chef de section.

I-2-2. Le service des Eaux et Forêts est représenté au niveau
régional par les Directions Régionales des Eaux et Forêts, sub-
régional, local par des cantonnements et des postes forestiers.
Les Directions Régionales et les cantonnements forestiers sont
les suivants avec les noms de leurs chefs portés au regard.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts du District de Bamako

Directeur Régional : Gaoussou KONATE N°MLE 107.35
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kayes

Directeur Régional : Yaya Nouhoun TAMBOURA
N°MLE 31.347 N
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro

Directeur Régional : Soumaila DIARRA N°MLE 365.45 B
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso

Directeur Régional : Hamid Ag MOHAMED N°MLE 218.39 V
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Ségou

Directeur Régional : Alassane B. MAIGA N°MLE 345.25 D
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Mopti

Directeur Régional : Seydou N'DIAYE N°MLE 246.92 E
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Tombouctou

Directeur Régional : Niarga KEITA N°MLE 345.27 F,
Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction Régionale des Eaux et Forêts de Gao

Directeur Régional : Fousseyni DIARRA N°MLE 317.71 F
Ingénieur des Eaux et Forêts.

I-2-a. Il existe également des services rattachés qui sont les suivants :

Opérations de Développement et Projets Forestiers

Opération pêche Mopti (OPM)

Directeur : Souleymane CISSE N°MLE 345.24 C, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et des réserves adjacentes (OPNBB)

Directeur : Mouroucoro NIARE N°MLE 489.53 K, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Opération Aménagement et productions forestières (OAPF)

Directeur : Mohamed L. KALLE N°MLE 301.25 D, Ingénieur Forêts.

Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro (CFPF) :

Directeur : Akougnon DOLO N°MLE 272.10 L, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Projet Aménagement des Terroirs dans la Zone Agro-écologique du Moyen Bani-Niger (ATD2) :

Directeur : Siriki SANOGO N°MLE 272.09 K, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Opération Aménagement et Reboisement de Sikasso (OARS) :

Directeur : Souleymane DIARRE N°MLE 246.87 Z

II-3 REPARTITION DU PERSONNEL

Le tableau synoptique ci-après fixe la répartition des agents par catégorie, par corps, par structure et par position administrative.

On retient que six (6) agents forestiers dont les noms suivent sont placés en détachement auprès de la FAO, du CILSS, du PNUD et de la CEAO. IL s'agit de :

- Amadou MAIGA Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts N°MLE 423.26 E, FAO,
- Jean Djigui KEITA Ingénieur Agronome N°MLE 107.32 L FAO,
- Mory N. KEITA Ingénieur des Eaux et Forêts N°MLE 244.99 M FAO
- Modibo SANGARE Technicien des Eaux et Forêts N°MLE 119.67 B CEAO.
- Moustapha SOUMARE Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts N°MLE 423.27 F PNUD/UNSO.
- Dramane COULIBALY Ingénieur des Eaux et Forêts N°MLE 272.08 J CILSS.

D'autres agents forestiers sont en détachement auprès des structures nationales.

Le personnel expatrié est au nombre de 21 agents repartis comme suit :

DNEF	:	2
DREF Kayes	:	2
DREF Koulikoro	:	6
" Sikasso	:	2
" Ségou	:	4
" OAPP	:	3
" OARS	:	1
" CPPF/Tabakoro	:	2

Total..... : 21.

1.5. INFRASTRUCTURES

• Les Bâtiments

Le service des Eaux et Forêts dispose d'un patrimoine immobilier important. Plus de la moitié des directeurs régionaux des Eaux et Forêts et des chefs de cantonnement sont logés et travaillent dans des bâtiments construits par le service des Eaux et Forêts.

Les chefs de poste de la région de Sikasso et du District de Bamako sont également tous logés et travaillent dans des bâtiments du service.

Les événements de janvier et de mars 1991 ont causé des préjudices sur certaines infrastructures notamment à Bamako, Kayes, Koutiala, Bougouni etc.

Les rapports annuels des directions régionales des Eaux et Forêts donnent la situation précise des infrastructures. Ces documents sont accessibles à la Division des Projets et Programmes (DPP) et à la Bibliothèque de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

• Les Moyens de transport

Ils se répartissent en trois groupes :

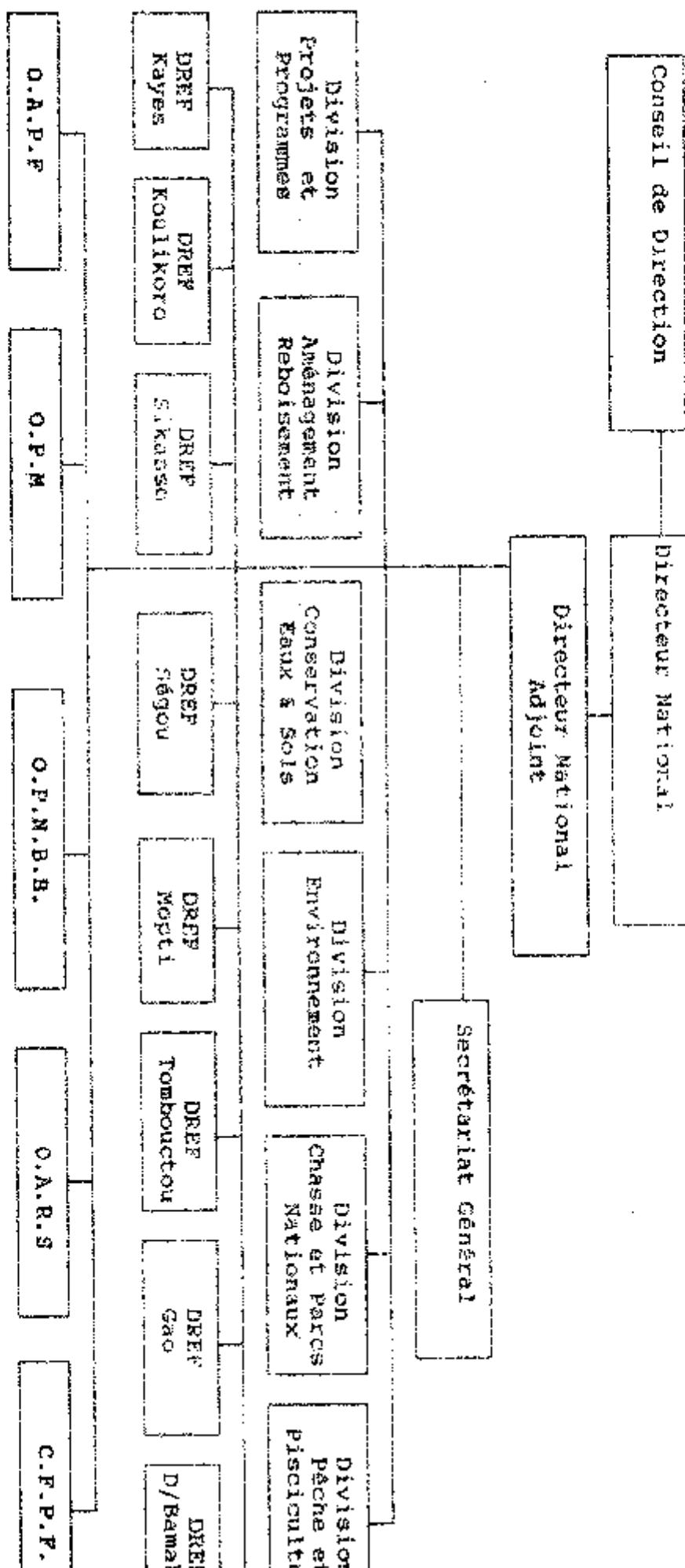
- le matériel roulant : véhicules, motos, mobylettes
- les moyens fluviaux : pirogue, pinasse avec moteur hors-bord
- les animaux généralement constitués de chameaux dans les 6^e et 7^e régions.

Au cours de l'année 1991, les Directions Régionales des Eaux et Forêts de Koulikoro, Mopti, et Ségou ont été dotées en véhicules dits tout-terrain (Pick up marque Toyota).

La Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso et certains projets ont doté les agents en motos du type Yamaha XL généralement.

Toutes les directions régionales ont été dotées en mobylettes Camico AV 85 dans le cadre de la location vente excepté Sikasso.

II. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORêTS



DREF : Direction Régionale des Eaux et Forêts
 CAPF : Opération Aménagement et Productions Forestières
 OFM : Opération Pêche Mopti
 OPMB : Opération Aménagement Parc National de la Boucle du Baoulé
 OARS : Opération Aménagement et Reboisement de SIKASSO
 CFP : Centre de Formation Pratique Forestier

SITUATION DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 1992

Le personnel du service forestier se chiffre enfin Décembre 1992 à :

- Ingénieurs des Eaux et Forêts..... 229
- Techniciens Supérieurs Eaux et Forêts..... 365
- Agents Techniques Eaux et Forêts..... 223
- Personnel non forestier..... 279

Soit au total..... 1 116 agents

CORPS Structures	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Conventionnaires Budget Nat. Fonds Forestier National																										
	Ing. Eaux et Forêt	Ing. Agricole	Ing. Vétérinaire	Ing. Tech. Eaux et For.	Attacheé administr.	T.S. Compt. Gestion	Cont. Forêts TN	Technicien Agroforet.	Maitre Soc. Cyclat.	Technicien G.C.M.	Tec. Alt. sociétés	Agent T. Eaux & For.	Adm. Administratif	C.M.G.C.M.	Adm. S. comptables	Agent T. élevage	Agent T. Agricult.	Comptable	Aide comptable	Secret. Dactylo	Garde chasse	Garde Sauv. Forêt	Macédonien	Nerfusier	Maçon	Outvrier G.C.M.	Centres d'administration	BOCO, stations	Secret. Direction	Classeur	Cartien	Marchandises	Proc. Vente forestiers			
REF	42	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
REF/DB	1				15	1						19	1																							
REF/KAYES	17				28							30	2	14																						
REF/KOUlikoro	15	2	1		46							35																								
REF/BIKASSO	12				48							63	5		1																					
REF/SEGU	94				43							48	1	3	4																					
REF/MOPTI	149				46	1						33			3																					
REF/TBOLICOU	10				43							25																								
REF/DAO	3				47							14																								
A. A. P. F.	5			1	40	1	1					1	2	9																						
A. R. S.	3				1	1						1	1	1																						
A. P. M.	6				7	4						1	4	1																						
A.P.N.B.B.	5	1			41	3	1					13	3	1	1																					
F.P.F.F.	1	1			2	2						1	1	1																						
REF/SECOU	3	3	1	1	1																															
disponibilité	8																																			
déch. Dépos	38	1			10							1	1	1																						
TOTAL	223	9	3	2	2	8	365	4	3	4	2	1	2	322	19	436	6	64	1	10	20	83	2	3			144	3	196	195	7					

CHAPITRE II

LES PROJETS

1. Etat d'exécution des projets au 31 Décembre 1991

L'année 1991 n'a pas connu beaucoup d'activités en matière de démarrage de nouveaux projets ni d'évaluation de projets en exécution. Toutefois, on peut signaler l'accord de collaboration entre la DNEF et la JOFCA (Agence Japonaise de consultants en sylviculture) relatif à la réalisation d'une expérimentation d'afforestation en Zone Sèche (circonscription de Nara); d'un coût de 12 000 000 F CFA ce projet a effectivement démarré. L'état d'exécution détaillé des projets est présenté au tableau N°2.

2. Recherche de Financement

Au cours de l'année trois projets ont fait l'objet de requête de financement auprès de partenaires étrangers :

- Le Projet Aménagement de la réserve de faune de Bafing.
- Le Projet Développement de la pêche dans la retenue du barrage de Manantali.
- Le projet Aménagement intégré de la réserve de faune du Bafing.

Tableau N°2 : Etat des projets exécutés au 31 Décembre 1993

Intitulé du Projet	Localisation	Durée	Source et Montant du Financement	Activités Principales	Niveau d'exécution au 31/12/93	Observations
Agroforeiculture villageoise de Koro	Cercle de Koro	1989 - 1992 (4 ans)	CARE-MALI Norvège 67 Millions F CFA	Vulgariation de techniques agroforeviticoles. Réalisation de plantations agroforestières diffusions de techniques de DHS-CES	Bon	Problème de choix d'activités à mener et de villages à encadrer - Collaboration avec les services techniques, faible mobilisation des populations.
Aménagement des terroirs dans la zone du moyen Bani-Niger dans la région de Segou	Zone du Moyen Bani-Niger dans la région de Segou	de 1989 à 1993 (5 ans)	CANADA 1 056 875 Millions de F CFA	Etudes et actions de développement inventaire des ressources, cartographie, élaboration de schéma d'aménagement	Satisfaisant	Faible niveau d'adhésion des populations dans la gestion de leur terrains
Gestion forestière et aménagement de terroir villageois Bantamba (Région de Koulikoro)	Bantamba	Mai 1989 à Décembre 1993 (5 ans)	PAYS-BAS/PAC 515 Millions F CFA	Aménagement de massifs forestiers avec la participation des villageois	Satisfaisant	Retard dans la mise en place d'une personne. Plans d'aménagement terroir non encore élaborés. Retard dans la production de modèles de gestion

Définition de Politiques Améliorées et Intervention sur les filières d'approvision- nement en bois à Kayes	Région de Kayes	de 1985 à 1991 (4 ans)	UNSO 147 000 000 F CFA (490 000 \$US)	Enquêtes auprès des consommateurs. Mise en place d'ateliers de production et vente suivi des ménages
Intégration de l'Acacia senegal dans le système agricole et pastoral dans la région de Kayes Phase II	Région de Kayes	1991 à 1993 (3 ans)	UNSO 450 000 000 FCFA (1 500 000 \$US)	Inventaire et évaluation et amélioration des techniques de production de la gomme. Promotion commerciale de la gomme
Inventaire et Surveillance et continuité des ressources liquides	1er 2e 3e 4e 5e région du Mali	1985 à 1991 (7 ans)	FAC 17 000 000 FF	Inventaire et cartographie exploitation d'images SAR - Production de notices de cercles de carte de végétation et potentialités forestières au 1/200 000 e - Cartes d'occu- pation agricole des sols. - Carte de synthèse au 1/1 000 000.

10 Réhabilitation du lac Faguibine composante protection biologique	Cercle de Goundam	Juillet 1987 à Décembre 1991 (5 ans)	UNSO 240 000 \$US (37 000 000 FCFA)	Protection bio- logique du lac Faguibine et des chaînages d'élevieration Par fixation des arbres et plantations sur les berges.
11 Diffusion de systèmes agro- silvopastoraux dans le cercle de Djenné	CARE-MALI/OSAIS Djenné	1989 à 1992 (4 ans)	CARE-MALI/OSAIS 13 380 000 000 \$US (314 000 000 FCFA)	Conservation des solos Régénération naturelle Vulgarisation Marachage Bourgouculture
12 Projet de l'Environnement Communautaire de Tominian.	Tominian	1989 - 1993 (5 ans)	SOS Sahel, Grande Bretagne 214 000 000 FCFA	Buttes anti- érosive, hydro- foresterie Activités familiales. Reboisement villageois

CHAPITRE III

R E B O I S E M E N T

3.1 Introduction

La campagne de reboisement 1991 bien que moyenne a bénéficié d'une pluviométrie abondante et satisfaisante dans l'ensemble.

Les faits marquants dans le domaine du reboisement ont été les suivants :

- perturbation générale du déroulement des activités de la campagne de reboisement à cause des événements survenus dans le pays en mars 1991 ;
- action en faveur du transfert de la production des plants aux privés et aux autres structures.

3.2 Déroulement de la campagne

La campagne de reboisement qui a été affectée partout par la démobilisation a rencontré des difficultés majeures ci-après :

- A Kayes beaucoup d'actions programmées n'ont pas reçu le financement nécessaire à leur réalisation de la part des Comités Locaux de Développement.
- A Koulakoro des retards dans l'acquisition des subvention du FFH et dans le paiement des salaires des manoeuvres de pépinières de l'acquisition des semences, du peu d'intérêt des populations pour les travaux à caractère communautaire au profit des actions individuelles, de la timidité voire l'inexistence des financements CLD des programmes forestiers.
- A Sikasso on a relevé suite aux événements de mars 1991 des attaques sporadiques contre les infrastructures et agent forestiers.
- A Ségou, on a relevé un manque d'intérêt des producteurs privés vis à vis des activités forestières, les attaques des plants produits par les prédateurs, le retard accusé dans l'installation des pluies dans certaines localités et la non déblocage des fonds CDR pour la réalisation de plantations le long des axes routiers goudronnés.
- A Mopti, les difficultés se sont situées au niveau d'un retard accusé dans la préparation, du climat social entre le service forestier et la population à cause des événements de mars 1991, et au niveau de la faible capacité de mobilisation des populations par les Comités Régionaux et Comités Locaux de Développement (CRD, CLD).

- A Gao les difficultés ont été : l'insécurité dans la région, l'insuffisance du personnel d'encadrement, l'abandon des postes par les agents forestiers, le manque de communication, l'insuffisance de la main d'œuvre.
- A Tombouctou on a relevé des dégâts des déprédateurs, en plus de l'insécurité, de la détérioration des moyens de travail, et la faiblesse et du retard dans la mise en place des fonds au niveau des pépinières.
- A Bamako on a relevé la démobilisation des populations dans les communes et la mauvaise qualité des semences.

3.3 Production des Plants

La production totale de plants se chiffre à 3.214.997 plants dont 2.944.491 plants forestiers et 270.506 plants fruitiers. La situation d'ensemble de cette production fait l'objet du tableau n°3...

3.4 Plantations

La superficie totale plantée se chiffre à 4389,29 ha et 844567,63 m.L contre 3.869,39 ha et 255.879,5 mL en 1990.

Le tableau n°4 donne la situation par région et services d'exécution.

Les résultats de la campagne 1991 peuvent se résumer en ce qui suit :

- production de plants 3.214.997 plants contre 3.457.837 plants en 1990
- plantations 4389,29 ha et 844567,63 m.L dont plantations de démonstration et d'expérimentation 128,52 hectares
- plantations villageoises et urbaines 1246,26 hectares
- plantations sylvopastorales 208,69 ha
- plantations Agro-sylvicoles 2632,50 ha et 1438881,6 m.L
- plantations de protection 173,32 ha.

Tableau n°3 : Production des plants 1991

Structures	Exotiques	Locales	Fruitiers	Total
Kayes	339.040	79.088	37.891	456.019
Koulakoro	298.466	32.258	29.996	360.740
Sikasso	560.239	109.905	71.377	741.521
Ségou	413.961	39.379	54.775	508.115
Mopti	232.547	184.464	25.208	442.219
Tombouctou	317.555	177.606	18.118	513.279
Gao	59.799	9.805	4.641	98.245
Bamako.D	65.350	1.000	28.500	94.850
Totaux	2.310.956	633.535	270.506	3.214.997

Note : la quantité totale de plants produits en essences exotiques est supérieure à celle en essences locales et fruitières.

Quant aux chiffres de production les Plus élevés, on les retrouve au niveau de Sikasso, Tombouctou, Ségou, Kayes.

Quand on tient compte des prévisions, on relève un dépassement des prévisions à Tombouctou - Koulakoro - Gao et Bamako District.

De façon générale les réalisations en superficie plantée sont supérieures aux prévisions bien que les événements de mars 1991 aient été cause d'une démobilisation générale sur toute l'étendue du territoire national.

En faisant une rétrospective des difficultés de reboisement au cours des 5 dernières années, certaines reviennent à tout moment à savoir : le retard dans l'acquisition des subventions du FNN, le retard dans le paiement des salaires des manœuvres, les attaques des plants par les déprédateurs.

Tableau n°4 : Superficies réalisées par type de plantations.

Type de plantations	PLANTATIONS (ha)					Total (ha + m.L)
	Structures d'exécution	Villageoises et urbaines	Démonstration et d'expérimentation	Sylvopastorales	de Protection	
Kayes	103,08	63,91	152,88	7,6	28,60 ha + 6364 m.L	356,07
Edoulikoro	193,29	1,12	-	1,75	133,4 ha + 78512 m.L	322,57
Ségaesc	520,78	0,70	0,57	-	28854 m.L	522,05
Ségou	241,73	16,43	-	-	455,25 ha + 480584 m.L	713,41
Mopti	92,79	-	0,93	3,69	1947,42 ha + 56492,63m.L	2044,81
Tombuctou	51,60	46,36	54,31	144,5	54,84 ha + 188353 m.L	351,61
Gao	32,98	-	-	14,20	12,26 ha + 2244 m.L	59,38
Bamako District./Bka	10,01	-	-	1,58	0,73 ha + 3164 m.L	12,32
Total	1246,26	128,52	208,69	173,32	2632,50 ha + 844567,63mL	4389,21

Parmi ces différents types de plantation c'est surtout au niveau des plantations sylvicoles et villageoises-urbaines qu'on retrouve des chiffres impressionnantes. Du point de vue superficie totale réalisée pour l'ensemble des types de plantations par rapport aux prévisions, les régions de Mopti, Kayes et Bamako District ont fourni de gros efforts

al metre linéaire.

CHAPITRE IV

***EXPLOITATION FORESTIERE
ET INDUSTRIE DU BOIS***

4.1. EXPLOITATION FORESTIERE

L'exploitation forestière au Mali régie par le code forestier est faite sous deux formes :

* Exploitation sur permis de coupe qui consiste à la délivrance de permis aux particuliers exploitants par l'administration forestière suivant la nature et la quantité des produits désirés tout en tenant compte des taux de redevances fixés par la loi.

* Exploitation en régie effectuée généralement par les Opérations de Développement Forestier dans leurs zones d'intervention notamment les forêts classées et les plantations.

Actuellement cette forme d'exploitation tend à disparaître compte tenu de la nouvelle orientation des opérations de développement forestier. L'exploitation au niveau de ces structures se fait sous forme de contrat de vente sur pieds aux privés.

Les produits exploités et contrôlés au niveau des différentes directions régionales sur les 5 dernières années sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau n°5 Production contrôlée des directions régionales durant 3 dernières années

Désignation des produits	U	1987	1988	1989	1990	1991
Bois de chauffe	sc	373.028	335.676	308.341	260.897,43	239.400
Charbon de bois	q	52.483	55.263	40.080,3	83.638,2	39.732
Bois d'œuvre	m3	5.871	12.385	8.026,108	7.161,554	4.025,0
Ronier	pd	2.627	1.503	18.021	2.114	1.536
Doum	pd	-	1.738	1.702	2.477	1.457
Perche et Fourche	v	43.333	30.571	29.334	26.975	12.180
Perchette	u	242.945	278.190	362.020	336.262	132.238
Gaullette	u	38.632	39.647	46.962	13.412	8.777
Rachis de Raphia	u	53.606	44.215	36.713	47.163	6.196
Bambou	u	39.584	54.551	45.372	21.594	10.824

Le tableau n°5 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

La production de bois de chauffe et le charbon de bois contrôlée par l'administration forestière qui avait connu une baisse progressive et notable de 1987 à 1989, s'était relevée en 1990 (très sensible pour le charbon) pour chuter ensuite en 1991 de plus de 33% pour le bois de chauffe et 52,5% pour le charbon de bois.

Les baisses de production très sensibles sont remarquées au niveau des autres produits ; de 1991 par rapport à 1990, surtout pour le bois d'œuvre et le bois de service tels que douves, perches et fourches, perchettes, bambou.

Ces baisses de production peuvent trouver leurs explications dans le relâchement du contrôle par les agents suite aux événements de mars 1991.

Il est tout de même important de noter que le contrôle de l'exploitation demeure un souci majeur du service forestier. Cela est d'ailleurs concrétisé par l'adoption lors de la 7^e conférence nationale des Eaux et Forêts en 1986 d'une résolution relative à l'organisation de l'exploitation et des exploitants notamment autour de tous les centres urbains d'une population supérieure ou égale à 10.000 habitants.

Depuis cette date certaines actions ont été menées par les directions régionales des Eaux et Forêts :

- recensement des exploitants et leur organisation en groupements de producteurs,
- l'organisation des aires de vente le long des axes routiers,
- la détermination des lieux de coupe.

Une prochaine étape devra consister à fixer les quotas annuels à exploiter après l'évaluation des potentialités des zones d'exploitation.

Dans le cadre du 2^e Projet Forestier, une étude filière d'approvisionnement des principaux centres urbains a été menée en 1989/1990.

Les résultats de cette étude avec le démarrage prochain de l'unité provisoire de pilotage de la Stratégie de l'Energie Domestique au Mali (DNED/DNEF) serviront de base à l'élaboration de "Schémas Directeurs d'approvisionnement en combustibles ligneux des grands centres urbains" dans le cadre du programme d'économie de combustibles qui passe par l'organisation de l'exploitation par l'implication concertée des populations rurales dans la gestion de leurs terroirs.

Production de l'OAPP

Les productions de l'OAPP de 1987 à 1990 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Celles de 1991 ne sont pas encore disponibles. Tout comme celles de 1990 elles concernent les ventes sur pied à la coopérative des exploitants forestiers de Bamako qui a pris la relève de l'opération en matière de commercialisation de produits forestiers.

Tableau n°6

Désignation des produits	U	1987	1988	1989	1990	1991
Bois de chauffe	St	25.241	30.633	38.372	10.423	nd
Charbon de bois	Q	123	-	22,4	46,4	nd
Perches et Piquets	U	22.849	66.269	22.507	59.456	nd
Perchette	U	2.230	3.996	60.502	1.003	nd
Pousses	U	-	1.087	-	-	nd
Bambous	U	560	-	-	-	nd
Bois d'œuvre	M3	1.310	342	449	180	nd

production de l'OARSTableau n°7

Désignation des produits	0	1987	1988	1989	1990	1991
Bois de chauffe	st	5 857	2.373	1895	289	nd
Charbon de bois	Q	391	-	-	-	nd
Perchettes et Poteaux	U	29.080	26	-	-	nd
Perches	U	-	11.689	5.610	6.370	nd
Piquets	U	-	3.299	400	-	nd
Bois d'œuvre	M3	-	138	24	-	nd

Les productions de l'OARS reflètent la même situation que celles de l'OCAPP à savoir l'orientation actuelle de la structure qui la désengage de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers, mais l'autorise d'établir des contrats de vente sur pieds avec les privés.

Les données sur cette forme ne sont pas encore disponibles pour 1991.

Tableau n°8 Récapitulation de la production contrôlée des principaux produits en 1991.

Désignation des produits	u	1987	1988	1989	1990	1991
Bois de chauffe	st	404.127	368.882	348.608	371.309	239.402
Charbon de bois	q	54.697	35.213	40.103	83.683	397.32,5
Bois d'œuvre	m3	10.591	12.865	8.583	7.341,5	4025,878

La récapitulation des productions contrôlées de 1991 ne concerne que celles des directions régionales des Eaux et Forêts, les opérations de développement n'ayant fourni aucun chiffre. La différence est marquée surtout au niveau de la production de bois de chauffe.

Au vu de ces résultats on peut dire que le contrôle de l'exploitation au niveau national n'a pas été effectif si l'on tient compte du fait qu'au niveau des postes d'entrée du District on a enregistré en 1991 144.293,8 st de bois de chauffe (Plus de la moitié de la production nationale) et 41.202,44 quintaux de charbon (supérieur au chiffre enregistré au niveau national).

4.2 Industrie de bois.

L'industrie du bois au Mali est encore à un stade embryonnaire. Sur toute l'étendue du territoire on dénombre seulement deux scieries industrielles : celle jouxtant la cour de la l'OAPF (ancienne scierie de cette opération) et celle de l'ancienne entreprise du Mali (EMAB). Actuellement les scieries sont en gérance privée.

La première scierie aurait une capacité théorique de 1 tonnes/jour mais ne transformerait que 7 T/jour en réalité (10 m³).

Les scieurs de long disséminés par-ci par-là à travers tout le pays, travaillent à mis temps et sont difficiles à appréhender. Malgré cela ils contribuent dans une large mesure à la fourniture d'éléments de charpente aux populations.

Le faible niveau de bois d'œuvre dans les formations naturelles fait que le Mali reste encore fortement tributaire des pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire en bois d'industrie (sciages, contre-plaques, placages etc...).

4.3 Economie de combustibles liquides

La diffusion des Foyers Améliorés s'effectue par nos structures de moins en moins, compte tenu du nombre grandissant d'intervenants et du niveau élevé de transfert des compétences en la matière.

Certaines régions comme Sikasso pensent que la diffusion a atteint son trop niveau et leurs actions sont axées sur la sensibilisation pour l'utilisation correcte et le test de consommation réelle du bois dans les familles. C'est dans cette perspective que 25 familles ont été choisies dans chaque cantonnement.

Ségou et Mopti en collaboration avec le projet diffusion des F.A DNAS/GTZ continuent la formation et les démonstrations dans les quartiers et écoles de beaucoup de localités.

A Tombouctou et Gao les activités de sensibilisation sont timidement réalisées à cause de l'insécurité dans ces zones. Néanmoins à Gao avec le projet Elevage Mali-Nord-Est la formation des personnes pour la construction continue, 275 F.A ont été distribués.

A Kayes le projet Diffusion des F.A et Pilière d'approvisionnement en bois de la ville a réalisé des actions de sensibilisation, démonstration, confection et ventes des FAMP malgré les difficultés de financement persistant depuis 1990. 1569 F.AFP ont été distribués auprès des ménages, associations, groupements féminins et service de l'Etat. Ce projet a pris fin le 31 décembre 1991.

A Koulikoro, les activités de diffusion se poursuivent à travers la région ; 564 F.A ont été distribués. Avec l'appui du PAFV 63 Foyers à gaz ont été introduits.

La diffusion des F.A dans le District de Bamako s'effectue essentiellement à travers le projet F.A DNAS/GTZ. L'animation à partir des images GRAAP, les démonstrations culinaires, la formation à la confection des FAMP et FA3P, les spots publicitaires à la Télé et Radio constituent des actions importantes menées par ce projet.

L'organisation de la commercialisation de bois dans leurs zones d'intervention sont autant d'activités menées par ce projet.

Dans le District de Bamako 2133 FAMP ont été vendus par les commerçants, 12 écoles et 36 quartiers touchés au cours de l'année 1991.

Tableau n°9 récapitulatif du nombre de F.A distribués pour les 5 dernières années

Année Région	1987	1988	1989	1990	1991	Obs.
Kayes	36.630	16.905	22.030	23.450	1.566	Projet F.A
Koulikoro	40.506	27.966	43.112	17.534	5.647	PAFW
Sikasso	380.000	-	-	-	-	Activité suivi- Evaluat.
Séydi	49.117	30.564	42.988	22.236	17.834	DREF+ Projet DNAS/GTZ
Mopti	3.264	210.502	-	1.364	553	DREF+ Projet DNAS/GTZ
Tombouctou	42.800	4.922	-	20.903	-	
Gao	1.252	6.531	2.908	5.103	275	DREF et Projet Mali - Nord-Est
District de Bamako	42	6	-	9.247	2.133	Projet DNAS/GTZ
Total	317.682	299.330	117.038	104.297	28.010	

Il ressort de ce tableau que le nombre de FA distribués au cours des 5 dernières années diminue nettement chaque année. Seules les zones couvertes par les projets poursuivent normalement cette activité. Quant aux structures des Eaux et Forêts elles connaissent un relâchement non négligeable.

Au niveau national on note le non fonctionnement du Comité National Consultatif sur les F.A. Le bulletin Foyers FLASH s'est arrêté à son 2^e numéro.

La diffusion des F.A a besoin d'un souffle nouveau non seulement pour mesurer les efforts fournis depuis plus d'un décennie, mais aussi pour assurer le maintien d'une dynamique aussi importante parmi les solutions aux problèmes de désertification.

CHAPITRE V

***AMENAGEMENT ET PROTECTION
DU DOMAINE FORESTIER***

I. INTRODUCTION

L'année 1991 a été caractérisée par l'élaboration de plusieurs plans d'aménagement de forêts classées, il n'y a pas eu de nouveaux classements de forêts au cours de l'année.

II. Aménagement des forêts

- Région de Kayes

L'activité protection de la forêt par la surveillance des cantonnements et postes forestiers a été très faible à cause des événements intervenus au Mali en 1991. Dans la partie Nord de la région, l'aménagement des forêts classées du cercle de Nioro n'a bénéficié plus suffisamment de l'appui de l'ODIK à cause du redimensionnement de ses activités et surtout du manque de suivi de la collaboration ODIK - Service des Eaux et Forêts. La mission d'appui de la Direction Nationale des Eaux et Forêts à l'ODIK projetée au courant du 4^e trimestre 1991 n'a pas pu se réaliser.

Le projet "Intégration de l'Acacia Sénégal dans le système de production agricole et pastorale dans la région de Kayes" financé par l'UNSO, démarré en 1988, a subi une réformulation en 1991. Sa zone d'intervention a été limitée aux cercles de Kayes et Vélimané. Parmi les objectifs opérationnels du projet dans l'actuelle phase, il y a l'expérimentation de modèle d'aménagement des formations naturelles d'acacia Sénégal sur 40 ha ; le projet a redémarré au courant du 2^e semestre 1991 et il n'y a pas eu de réalisation dans le volet aménagement de forêts naturelles.

Le projet "Aménagement des forêts classées de la région de Kayes" (BIT) intervient dans les cercles de Bafoulabé et Kita essentiellement dans les forêts du rail. Quatre (4) plans d'aménagement ont été produits en 1991 pour les forêts classées de Tinienko, Mayaba, Bangassi et Fangala dont les 3 premiers sont déjà mis en œuvre. Le plan d'aménagement de la forêt classée de Dioubéba ne sera pas produit car c'est une forêt de protection aucune exploitation n'y est envisagée dans les 10 prochaines années. La mise en œuvre du plan d'aménagement de Fangala rencontre des problèmes d'organisation et d'exploitation et produit principal, qu'est le ronier aussi la coupe du ronier est suspendue ainsi que les autres travaux programmés en attendant que les populations riveraines s'intéressent à l'exploitation des produits de cette forêt.

Dans les 3 autres forêts du cercle de Kita, les plans d'aménagement sont mis en œuvre essentiellement par contractualisation des riverains organisés en associations villageoises pour réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Les réalisations 1991 sont :

- 262 ha de pânes-feu nettoyés,
- 30 ha de plantation parcs à 618 plants/ha,
- 125 ha de plantation sur cultures à 400 plants/ha,
- 150 ha de plantations de restauration à 400 plants/ha,
- 91 ha traités en DRS/CES,
- 368 ha entretenu dans les anciens reboisements.

* Région de Koulikoro

L'Opération Aménagement et Productions Forestières (OAPPE) a débuté les enquêtes socio-économiques pour l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt classée de la Faya. Il n'y a pas eu de nouveaux reboisements en 1991. Le nettoyage a intéressé 394 ha de plantations à la Faya et 554 ha aux Monts Mandingues. L'entretien des pistes a intéressé 210 km aux Monts Mandingu et 300 Km à la Faya.

Le Projet Appui à la Foresterie Rurale de Koulikoro a réalisé l'inventaire forestier de la forêt classée de Kenenkoun dans cadre des études du Plan d'aménagement de cette forêt. Le plan d'aménagement de la forêt classée de Tienfala a été aussi produit.

Le Projet Gestion forestière et aménagement des terrains villageois dans la région de Koulikoro a démarré les études diagnostiques agro-sylvopastoraux et socio-économiques dans cadre des plans d'aménagement des 10 terrains villageois environnant les massifs forestiers de Woro et Dialakoro dans le cercle de Banambé.

L'état d'exécution des objectifs de la campagne 1991 du projet sont en terme d'aménagement.

a) - Volet gestion des parcours et élevage

L'enrichissement des parcelles exploitées dans les forêts villageoises a vu le jour avec l'introduction de deux variétés d'Andropogonées : Andropogon gayanus et Cymbopogon giganteus raison d'un quart d'hectare par terroir villageois dans les terrains.

Les taux de réussite sont encore faibles à cause de la maîtrise du thème et la longue période de stockage des souches avant leur repiquage.

Une soie fourragère à base de légumineuse (dolique) dans l'assoulement céréalière traditionnel a été testée sur 27 ha chez 33 paysans encadrés. Le résultat est très encourageant, le thème mérite d'être poursuivi.

L'utilisation de la paille enrichie à l'arée a été testée chez 16 paysans encadrés possédant 32 bœufs de labour.

b) - Volet gestion forestière

Dans 5 villages ayant adhéré à l'action "exploitation du bois", des groupements d'exploitants ont été formés ; ceux-ci ont réalisé 7 chargements de camions en 1989/90 et 20 chargements en 1990/91. Le chiffre d'affaires réalisé est de plus de 2 millions de francs CFA dont 900 000 F CFA ont été distribués aux exploitants. Le transport du bois sur Bamako est réalisé par un camion du projet loué à 60 000 F CFA/voyage ; le coût kilométrique est de 280 F CFA pour 30 stères de bois ; le frein retour Bamako-Fanamba intervient substantiellement dans le chiffre d'affaires. Cette affaire est à la limite de rentabilité pour les exploitants forestiers.

De point de vue technique, l'investissement en aménagement de forêts villageoises exploitées consiste en régénération assistée (épandage des déchets et semis d'essences forestières).

Les villageois ont été sensibilisés pour assurer la protection de cette régénération assistée en évitant que les troupeaux ne rentrent dans les zones aménagées, ce qui montre les limites de cette action.

c) - Volet aménagement du territoire

Cette action aurait dû être réalisée dans la première phase du projet ; elle n'a, en fait, démarré qu'en janvier 1991 avec l'arrivée de l'expert de la FAO. Ce dernier a élaboré une méthodologie basée sur les unités géomorphopédologiques. Les faciès forestiers et les unités géomorphopédologiques des massifs forestiers de Woro et Dialakoro seront cartographiés à partir d'images satellites SPOT afin de fournir une carte de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement des terroirs des 12 villages retenus.

Pour l'aménagement du territoire de la région de Koulikoro il y aura d'abord une interprétation de la structure du Nord de la région et ensuite des lignes directrices seront rédigées pour l'aménagement global de toute la région.

REGION DE SIKASSO

L'Opération Aménagement et Reboisement de la Région de Sikasso (OARS), a fait les réalisations suivantes :

- l'élagage des 20 ha de plantations de Gmelina à Zambliara ;
- le martelage de 30 ha de plantations de Gmelina à Zambliara ;
- l'élagage de 180 ha de plantations de Gmelina à Farako,
- l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt classée de Farako,

- la remise en place d'aménagement de la forêt de Zamblara aux populations riveraines de la forêt classée.

La lutte contre les feux de brousse par le nettoyage de 1 ha et la surveillance des forêts classées de Farako, Zamblara et Kaboïla.

Le plan d'aménagement de la forêt classée de Kaboïla est mis en oeuvre grâce à un financement italien "Arbres, forêts et Sécurité alimentaire" exécuté par la FAO ; le projet a démarré en fin d'année et se poursuivra sur 2 ans. Le plan d'aménagement de la forêt classée de Kongaré sera mis en oeuvre grâce, en partie, à une subvention du PNU, l'allocation octroyée en 1992 sera mobilisée en début 1993.

La Direction Régionale des Travaux Forêts de Sikasso

Les travaux sont en cours en vue de proposer au classement 2 forêts dans le cercle de Sikasso et une dans le cercle de Yanfolila.

En matière d'aménagement, les travaux ont porté sur :

- l'identification, l'inventaire et l'enrichissement d'un peuplement secondier d'*Agnogéissus leocarpum* dans la forêt classée de Kebani ;
- l'inventaire et l'enrichissement de 2 ha de forêt naturelle dans la forêt classée de M'Pessoba ;
- l'expérimentation d'un programme d'éclaircie dans les plantations en crevica à M'Pessoba ;
- la plantation de Karité dans les parties cultivées de la forêt de M'Pessoba ;
- l'inventaire de 2 ha de forêt naturelle dans la forêt de Bourgoumali ;
- la mise en place d'une parcelle expérimentale sur 1 feu de brousse dans la forêt classée de Kaboïla.

L'activité "forêts villageoises" s'est poursuivie par création de nouvelles à Yorosso (1) et Kadiolo (1).

REGION DE SEGOU

Le projet FED "Aménagement des forêts classées de Ségou" démarré en 1990 s'est poursuivi en 1991 pour la réalisation des principales études de base nécessaires pour l'élaboration des plans d'aménagement des 6 forêts classées du cercle de Ségou. En fin d'année, les grandes orientations des plans d'aménagement des 6 forêts sont connues et concertées avec les villages riverains des forêts classées.

La mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées de Ségou a démarré par la construction d'infrastructures : postes forestiers, puits, pare-feu et pépinières villageoises. L'aménagement de 2 forêts classées du cercle de Kémacina est proposé pour le 7^e FED dans le cadre de l'extension du projet "Aménagement des forêts de Ségou" financé sur le 6^e FED.

Le projet "Aménagement de Terroirs du Moyen Bani-Niger" aménage la forêt classée de Saye à travers des actions de restauration et d'enrichissement. Le projet réalisera une étude de filière bois de la ville de San à partir du massif forestier de Djonkosso le long du fleuve Bani.

REGION DE MOPTI

Les travaux de classement de la forêt "Samory" débutés en 1990 se sont poursuivis par le bornage, la signalisation et l'ouverture des pare-feu périphériques. La forêt a été saccagée par les pasteurs, les agriculteurs et les exploitants forestiers après les événements de mars 1991.

Le projet de classement de la forêt de Baye se poursuit par la délimitation des enclaves, le repérage de l'emplacement des bornes et des panneaux de signalisation ; les pare-feu ont été ouverts.

L'appui financier du Fonds Forestier National (FFN) a permis au cantonnement forestier de Youwarou d'entreprendre des actions dans 2 forêts classées Youwarou et Sébi : ouverture d'anciennes limites et installation de parcelles d'enrichissement.

REGION DE TOMBOUCTOU

Le domaine protégé a connu cette année de multiples agressions suite au manque d'autorité et la paralysie quasi totale des eaux et forêts suite à l'insécurité née de la rébellion dans le nord du pays.

Le projet de lutte contre l'ensablement de la ville de Tombouctou a réalisé une mise en défens sur 200 ha.

La forêt classée de Kabara a connu des travaux de restauration et d'enrichissement avec l'appui du projet.

REGION DE GAO

Grâce à une bonne pluviométrie dans le cercle de Gao, c'assiste à une régénération abondante surtout dans les vallées.

La procédure de classement est entreprise pour 3 forêts dans le cercle de Menaka (Andéramboukam, Tassirt, Inekar).

Cinq (5) ha de mise en défens dans le domaine protégé ont été réalisés cette année.

Tableau N° 10 : Superficie de mise en défens pendant les 5 dernières années.

Régions	Superficie de mise en défens(ha)					Observ.
	1987	1988	1989	1990	1991	
Kayes	37,5	60	62	441	-	dont 428 à Kayes 5 ha gommier à Niono
Koulikoro	-	-	-	-	-	
Sikasso	-	-	-	-	-	
Ségu	6	-	-	-	12	
Mopti	1740,25	-	-	160	-	
Gao	-	-	27	605	5	Gao, Bourem, Menaka
District/Bamako	41	-	-	-	-	
Total	10094,33	566	89	1206	217	

* Le tableau N°10 donne la situation des mises en défens dans seulement 7 régions ; il n'est pas exhaustif. Des dossiers de mises en défens sont entrain d'être mis au point avec la responsabilisation des populations à leur entretien et leur gestion. Il est cependant nécessaire que les agents forestiers continuent leur sensibilisation pour amener les populations à comprendre les intérêts des mises en défens et les convaincre à s'y investir. Le suivi technique des superficies déjà délimitées doit être renforcé pour une meilleure conservation de nos ressources. Les travaux de mise en défens piétinent parfois parce que les objectifs de la mise en défens ne sont pas clairs, ou que le site choisi fait l'objet de conflits sociaux.

Dans certaines régions des pare-feu ont été créés. Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif.

Régions	Largeur des pare-feu (km)
Kayes	95
Koulikoro	-
Sikasso	-
Ségu	274
Mopti	
Tombouctou	
District de Bamako	22
Gao	-
Total.....	391

Tableau 11 : Récapitulatif des pare-feux exécutés
Le tableau ci-dessous nous donne le récapitulatif des cas de feux.

II. Défense et restauration des sols

Les actions de conservation des eaux et du sol (CES) et de défense et restauration des sols (DRS), vulgarisées par les services et CDP du développement rural (Eaux et Forêts, Agriculture, CMDT, OHV) et les ONG sont essentielles pour atteindre les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification. Une approche intégrée du développement rural est entrain de prendre le dessus sur l'approche sectorielle et peu participative.

Différentes techniques de CES-DRS utilisées (de protection biologiques et mécaniques) sont de Plus en Plus adoptées par les paysans. Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. Au fil des ans, les actions de foresterie rurale et/ou agroforestières se sont multipliées. Ces actions très dispersées dans l'espace contiennent des réussites mais aussi des échecs riches d'enseignements qui méritent d'être analysés en vue d'en tirer les leçons pour l'amélioration de nos interventions.

Dans plusieurs de nos structures, l'accent a été mis sur la formation des agents et des paysans en techniques de DRS-CES qui sont très diversifiées et parmi lesquelles on peut citer :

- les dispositifs anti-érosifs (diguettes en pierre, en terre, filtrantes, bandes enherbées, fascines, demi-lunes, zaï, etc...) ;
- les plantations agrosylvicoles, sylvopastorales agrosylvopastorales ; et la fixation des dunes mobiles ;
- l'installation des haies vives et des brise-vents ;
- la protection et la conduite de la régénération naturelle, les jachère améliorées, les mises en défens, la protection des berges des cours d'eau ;
- la vulgarisation de techniques culturales appropriées

Ainsi des formations théoriques et pratiques ont été effectuées et des voyages d'études organisés à l'intention des agents et des paysans par plusieurs projets forestiers dans les zones où des réalisations importantes ont été enregistrées.

Actions sylvo-pastorales

Avec l'ODEM, des actions sont menées dans la région de Mopti où des opérations importantes de régénération du bourgou sont entreprises. Plusieurs autres projets forestiers (Ex Care-Mali à Djenné) et ONG (comme AMPAD) s'y investissent.

Les mesures de protection biologiques (fixation de dunes des berges et flancs de collines, ceinture verte et plantation de restauration) sont entreprises dans plusieurs régions selon leur spécificités bioclimatiques.

Les plantations agrosylvicoles (brise-vents, haies vives, plantations champêtres) et les dispositifs anti-érosifs mécaniques sont entrés dans les activités culturales de plusieurs

paysans.

Tableau N° 12 : Actions Sylvopastorales.

Typez plantations	Protection des points d'eau (superficie en ha)				Enrichissement des pâtu-rages (superficies en ha)				Obse
Régions/années	1988	1989	1990	1991	1988	1989	1990	1991	
Kayes	0,25	0,05	0,67	2,55	-	-	2,5	0,77	0,75
Koulikoro	-	7,5	-	-	-	-	5,0	-	-
Sikasso	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ségu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mopti	-	-	-	-	-	5,5	280,75	109,70	482 noi de rôn sur 458
Tombouctou	3,25	2,50	-	-	-	-	-	-	-
Gao	2,09	14750m	0,50	-	45,18	33,25	-	-	-
District/Bamako	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	5,59	14750m	1,37	2,56	50,68	321,50	110,47	0,75	

Il est souhaitable d'encourager les régions pour qu'elles persistent dans la poursuite de ces activités importantes.

Avec les activités du PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole) et la conservation entre différents intervenants, nous espérons que les actions de DRS-CES vont se multiplier à travers le pays dans les années à venir en vue d'accroître les rendements et les productions vivrières et pastorales tout en maintenant la fertilité des sols et leur productivité dans des systèmes de production intégrés durables en recherchant un nouvel équilibre écologique favorable.

INTRODUCTION

Comme les années précédentes, l'essentiel des activités et informations dignes d'intérêt sur la campagne de pêche sont restées l'apanage de la seule Opération Pêche Mopti. Ailleurs, les renseignements fournis par les Directions régionales des eaux et forêts demeurent très sommaires et principalement axés sur les permis délivrés et les délits constatés. Aucune amélioration n'a été noté de ce fait dans l'encadrement de l'activité pêche par le service forestier.

Pourtant, l'hydraulique relativement bonne des cours d'eau en 1990 et en 1991 a réunit les conditions prédisant la mise à terre d'une production moyenne et partant d'un relatif coup de fouet à l'activité pêche dans presque toutes les zones de pêche.

A la défaillance ou à l'inadéquation de notre structure d'encadrer l'activité pêche se sont ajoutés les bouleversements sociaux et politiques qui ont secoué notre pays et qui se sont traduits par un effritement quasi total de l'autorité de l'Etat et ont obligé à surseoir pendant une bonne période de l'année aux actions même sporadiques de l'encadrement forestier. L'insécurité dans la frange nord du pays du fait d'une rébellion est venue accentuer ce blocage de l'encadrement.

A quelques exceptions, notamment dans certains secteurs de l'OPM, les réalisations sont restées en deçà de celles de 1990. Qu'il s'agisse des recettes d'exploitation (taxes de conditionnement, permis de pêche...) ou de transaction (délit appréhendés) la contribution des recettes du secteur pêche au Fonds Forestier National (FFN) a été significativement réduite.

"A quelque chose malheur est bon" serons-nous tenter de dire puisque les changements socio-politiques intervenus dans notre pays cette année auront permis aux populations surtout rurale dont les pêcheurs d'émettre tout leur desiderata. Aussi s'impose-t-il à notre conscience de rechercher les voies et moyens appropriées pour résoudre les problèmes posés.

Dans le domaine de la pisciculture les actions menée ont surtout consisté au renforcement des résultats acquis pendant les campagnes précédentes. Néanmoins des fait marquants ont caractérisé l'année 1991 grâce au projet Pisciculture MLI/86/001 PNUD/FAO.

CHAPITRE VI

PECHE PISCICULTURE

I. Les réalisations dans le domaine de la pêche

Les informations collectées ne permettent pas d'apprécier la physionomie de la campagne de pêche au niveau des différentes régions. Aucune statistique n'est fournie ni sur la production, ni sur le nombre d'exploitants et encore moins sur le circuit de commercialisation des produits de pêche. Dans certains cas, les lieux de pêche ne sont même pas mentionnés.

Concernant le contrôle de l'exploitation qui est apprécié à travers par le nombre de permis délivrés et les délits constatés, il y a une nette régression. Le total des permis placés toutes catégories confondues se chiffre à 6597 (cf tableau 1) soit une diminution de 46,6 % par rapport à celui de 1990. Quant aux recettes d'exploitation y afférentes elles sont en régression par rapport à la même année 1990 de 47,6 % (cf tableau 2).

Les recettes de transaction sont passées de 3 006 500 F CFA en 1990 à 1 169 750 F CFA soit une régression de 61 % (cf tableau 3).

Cette baisse de performance est semble-t-il due aux grands bouleversements sociaux nés des événements de mars 1991.

Tableau 13 : Etat de l'exploitation des permis 1990

	Kayes	Bamako	Koulikoro	Sikasso	Séguin	Mopti	Tombuctou	Gao	Total
Résident A	-	-	-	3	13	85	46	51	
Résident B	-	34 (2)	-	373	604	893	612	306	
Résident C	-	9	-	187	302	1 066	760	441	
Permis Spécial	-	49	-	2	5	-	2	25	
Total	337	52	348	365	924	2 044	1 610	817	6 537

6547 permis placés en 1991 soit 52 % des réalisations de 1990

Tableau 14 : Etat comparatif des recettes d'exploitation sur placement des permis de pêche des années 1989/90/91

Régions	Recettes 1989			Recettes 1990			Recettes 1991			taux par rapport à 1990 en %
	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	
Kayes	3 045	748	2 636 000	4 463 000	1 463 000	-	-	-	-	- 44,1
Bamako	2 243	300	331 750	201 750	201 750	-	-	-	-	- 39
Koulikoro	1 060	250	1 511 500	1 979 500	1 979 500	-	-	-	-	- 28,5
Sikasso	4 729	250	5 452 250	2 183 500	2 183 500	-	-	-	-	- 59,9
Ségou	6 941	175	6 072 000	3 586 500	3 586 500	-	-	-	-	- 40,9
Mopti	16 219	750	15 149 500	6 634 750	6 634 750	-	-	-	-	- 54,8
Tombouctou	5 681	675	7 777 000	4 568 500	4 568 500	-	-	-	-	- 39,9
Gao	5 457	725	4 217 000	2 553 000	2 553 000	-	-	-	-	- 39,9
Totaux	44 198	273	43 147 000	22 512 500	22 512 500	-	-	-	-	- 47,6

Tableau N° 15 : Etat comparatif des délits constatés et des transactions de transaction perçues 1990

Régions	Nombre de délit(s)	Transactions	Nombre de délit(s)	Transactions	Écart(s) en %
RAYES	67	466 500	20	63 000	- 86,4
District/Banako	8	80 000	6	47 000	- 41,2
Koulikoro	13	186 750	14	157 500	- 15,5
Sikasso	54	648 750	22	135 000	- 79,1
Séguia	24	236 250	16	357 500	+ 68,2
Houï	52	561 750	10	232 500	- 58,6
Tombuctou	37	463 125	11	96 000	- 79,2
Gao	45	368 375	41	41 250	- 88,8
Total	291	3 006 500	98*	1 169 750	- 61

1.1. Région de Kayes

En dépit des potentialités certaines de la région en ressources piscicoles eu égard à la présence de grands fleuves et d'un lac de retenue d'eau comme Manantali, seuls 337 permis ont été placés et ont donné lieu à une recette de 1 463 000 F CFA.

Néanmoins, il est fait cas d'une intense activité pêche dans les cercles de Bafoulabé, Kayes, Kéniéba et Kita. Parmi les organisations socio-professionnelles existantes dans la région, seules les Associations de pêcheurs de Kita et Manantali semblent être fonctionnelles sans que leurs activités soient précisées.

1.2. District de Bamako

Sa position d'enclave dans la région de Koulikoro fait que l'activité pêche y est mal circonscrite. Les pêcheurs évoluant sur les pêcheries du District dont certaines sont communes avec le cercle de Kati sont en partie des pêcheurs de Koulikoro mais aussi des autres régions du Mali (Ségou, Mopti...) installés à Bamako et environs. Les conflits latents entre pêcheurs autochtones et pêcheurs non originaires concernant certaines pratiques de pêche ont été exacerbés après les événements de mars 1991.

92 permis de pêche dont 2 de Résident B ont été placés pour une recette correspondante de 201 750 F CFA. Les recettes de transaction se chiffrent à 47 000 F CFA.

1.3. Région de Koulikoro

Outre que cette région est traversée par le Niger dans son cours supérieur elle a l'avantage d'être mouillée par le Baoulé et de nombreux marigots et rivières, et compte des lacs et mares dans plusieurs de ses localités.

Tous ces plans d'eau sont le siège d'une pêche soit traditionnelle d'autoconsommation ou même commerciale. C'est dire donc que la région recèle des potentialités, qui n'ont pu être évaluées par l'encadrement forestier. On ne note l'existence d'aucune forme d'organisation professionnelle bien que des reliques en existent semble-t-il.

Les recettes d'exploitation sont de 1 079 500 F CFA pour 348 permis placés tandis que les recettes de transactions s'élèvent à 157 500 F CFA pour 14 délits constatés.

1.4. Région de Sîkasso

Longtemps considérée comme une région non productrice de poisson, la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso à travers des enquêtes a établit que plusieurs villages situés le long des cours d'eau avaient comme activité principale la pêche. Il y eut certes des modifications dans le régime de ces cours d'eau, mais il subsiste encore plusieurs mares autour desquelles s'installent saisonnièrement des pêcheurs venus d'autres régions.

Il nous revient que la bonne pluviométrie de la région aura permis une meilleure activité dans le secteur de la pêche bien qu'aucune donnée n'est venue étayer ce constat.

Il faut rappeler que le lac de retenue du barrage de Sélingué se situe dans cette région et représente l'une des principales sources d'approvisionnement en poisson frais de Bamako. Il est un lieu de ralliement des pêcheurs venant de toutes les autres régions du pays. A l'exception du placement des permis, la Direction régionale n'y a mené aucune action d'encadrement ou même de collecte de données.

565 permis dont 373 Résidents B ont été placés et ont donné 2 185 500 F CFA. Des 22 délits constatés, ceux transigés ont permis une recette de 135 000 Francs.

1.5. Région de Ségou

Ses lieux de pêche sont principalement le fleuve Niger avec la partie amont des plaines d'inondation du Delta Central, le Bani et ses zones de crue ainsi que les falas et les nombreux canaux d'irrigation existants à l'Office du Niger et à l'Opération Riz Ségou (ORS).

En dépit de l'amélioration de l'hydrologie des cours d'eau, il semble que la faiblesse des captures n'a permis qu'une pêche de subsistance.

L'on a assisté à une migration d'une partie des pêcheurs de la région notamment ceux de Baraouli, San et Macina vers les lacs de retenus de Sélingué et de Manantali tandis que d'autres se sont majoritairement reconvertis à l'agriculture.

Les recettes d'exploitation pour l'année 1991 totalisent 3 586 500 francs pour 942 permis placés dont 604 Résident B et 302 Résident C.

C'est à Ségou seulement que les recettes de transaction pour l'année 1990 ont dépassé de Plus de 68 % celles de 1991 soit 397 500 francs contre 236 500 francs.

1.6. Région de Mopti

Principale zone de production piscicole du pays grâce à l'existence d'un Delta intérieur, l'activité pêche être encadrée par les 2 structures que sont :

- la Direction Régionale des Eaux et Forêts ; et
- l'Opération Pêche Mopti.

A l'image des autres directions régionales, celle de Mopti se serait principalement occupée de l'application de la réglementation. Elle a placé 2044 permis contre 4454 en 1990. Le total des recettes en matière de pêche courant 1991 est de 7 067 250 francs dont 6 834 750 francs en exploitation et 232 500 francs en transaction.

La Direction régionale des eaux et forêts a aussi participé à coté de l'OPM à la tenue de la Conférence Régionale de suivie des conventions locales de pêche.

L'Opération Pêche Mopti, a connu des faits marquants dont son érection en service rattaché lui conférant désormais un caractère de service administratif public et la tenue de la 10^e session de son Conseil de Surveillance.

Dans le cadre des réalisations on peut retenir :

- L'aménagement des mares

Technique à l'interface pêche/pisciculture, l'aménagement des mares permet la restitution de la productivité à des milieux hydrobiologiques qui avec les effets du déficit hydrique seraient totalement ou en partie non productifs.

Des actions ont été menées sur plusieurs mares soit pour renforcer l'état des travaux déjà réalisés soit pour des nouveaux aménagements. C'est ainsi que des interventions ont été effectuées sur les mares DIALLO GOUATO, Bouatoue, Tondaga et Dakadjan (secteur de Diafarabé) Kongou, Yougounagari, Waou, Gromad et Wango (secteur de Akka) Diampagouna, Kondo, Poiba, Toundé Débaré, Bognonkis, Bongabouo, Megenimani (secteur de Mopti). Les travaux d'aménagement sont organisés sous la direction de l'OPM qui y contribue en assurant le financement des ouvrages d'art.

Les résultats obtenus dans l'exploitation de 15 de ces mares (cf tableau 13) sont évalués à 125 T de poisson, 504 T de riz et 12 T de bourgou. A noter que outre leur fonction de production piscicole, les mares aménagées favorisent d'autres spéculations (riziculture, bourgouculture, Maraîchage, abreuvement d'animaux...).

Les principales contraintes au développement de cette technique très sollicitée par les populations pêcheurs sont le manque de fonds et de matériels de terrassement dans les villages.

Tableau n°13 Etat de production des mares aménagées

Localisation	Nom des mares	Poisson		
		Superficie en ha	Production (en tonnes)	Rendement Kg/ha
Ouméré (SM)	Diampagouna	3,500	1,610	460
Bogo (SM)	Kondo	10,000	1,810	241,33
Benté (SM)	Bagnou Kié	1,200	0,085	170,00
Satemadié (SM)	Bougabouo	1,500	0,132	132,00
Kotaka (SM)	Pciba	45,000	2,868	63,75
Patima (SM)	Tolomina Kocé	20,000	6,617	331,85
Sensé (SM)	Toundé	10,000	1,370	137,00
Batamomi (SM)	Débaré	65,000	103,804	159,98
Severy (SM)	Minguenemomi	-	-	-
Djenné (SD)	Worchoro	10,000	0,220	22,00
Dakadian (SD)	Toreba	-	0,500	-
Akka (SA)	Faroukeïna	45,000	4,000	88,88
Youwarou (SA)	Waou	13,000	2,000	153,85
Sah (SA)	Kougou	-	-	-
Yougouna (SA)	Yougounagari	-	-	-

SM : Secteur Mopti

SA : Secteur Akka

SD : Secteur Diafarabé

La gestion des pêcheries et le suivi des conventions locales de pêche

La mise en place de structures formelles chargées de gérer la pêche est une réalité dans la région de Mopti depuis la tenue de la 2^e conférence régionale sur la pêche en 1987. Depuis cette date tous les cercles de la région en zone inondée dispose chacun d'une convention locale qui régit l'activité pêche dans ses limites territoriales.

Aussi, pour rendre exécutoires ces conventions avec la participation effective des populations, il fut mis en place des comités de surveillance et de gestion des pêcheries au niveau des villages et des arrondissements. Ces comités sont périodiquement évalués pour améliorer leur fonctionnement.

Durant la campagne 1991 les comités de surveillance et de gestion de pêcheries dans les localités de Guidio Sarré, Youwarou Central, Dogo, Diafarabé et Diondiori ont été installés et leurs attributions définies. Ceux déjà en place ont été dynamisés.

Le bon fonctionnement des comités et conseils de pêche a permis de résoudre les litiges de pêche survenus notamment celui ayant opposé N'Bouna (secteur de Mopti) à Bangou (Secteur Akka).

Les associations villageoises créées sous l'égide de l'OPM ont aussi servi de tremplin pour diffuser les conventions de pêche.

La conférence régionale sur la pêche dans la région de Mopti institutionalisée en 1990 a tenue ses assises les 22 et 23 Novembre 1991. Parmi ses recommandations on note entre autres :

- la dynamisation des comités et conseils de pêche ;
- la mise en place effective des comités de surveillance et de gestion des pêcheries avec définition de leurs attributions ;
- l'aménagement intégré des mares piscicoles ;
- la mise en chantier d'études en vue de l'aménagement des lacs Kiangaye, Aougoudou, Kerarou pour la relance de l'activité pêche à N'Gouna.
- Amélioration des techniques de transformation et de conservation du poisson

Sur une prévision de 2800 fours modifiés, 3315 ont été réalisés. Des résultats satisfaisants obtenus du test d'expérimentation du four "chercher" réalisé en 1991 ont motivé la programmation pour 1992 de la pré vulgarisation de ce modèle dans toutes les bases.

La diffusion de la K'othrine (Deltametrine) WP a porté sur 26113 doses pour 48 000 prévues.

- L'organisation des centres de commercialisation et tenue des statistiques

Au niveau de ces deux activités 2 778,38 tonnes de poisson fumé et séché ont été contrôlés. Le circuit commercial de ces produits laisse apparaître la tendance à une forte consommation intérieure (seulement 23,05 % destinés à l'exportation).

Il est à signaler une augmentation de la quantité de poisson frais débarqué à Mopti-ville (220,408 Kgs contre en 1990) du fait de l'organisation de la collecte de poisson frais par deux groupes de femmes qui ravitaillent les marchés des villes de Mopti, Kouïala et Bamako. Les deux groupes ont bénéficié d'une assistance de l'OPM sous forme de crédit équipement en matériels de pêche d'un montant de 1 393 896 F CFA.

- Les actions de promotion et animation des collectivités de pêcheurs

En vue d'initier le personnel d'encadrement à une approche intégré du système-pêche, une session de formation a été organisée à son intention du 30 septembre au 12 octobre 1991.

En Plus des activités traditionnelles d'alphabétisation, de formation d'hygiénistes, d'accoucheuses et de gérants de banques de céréales, un accent particulier a été mis sur les activités à l'intention des femmes. C'est ainsi que entre autres :

- des groupes de femmes ont été appuyés dans le domaine de la commercialisation du poisson frais d'une part ;
- des actions de soutien (notamment Maraîchage) ont été initiées pour les femmes de Barigondaga.

1.7. Région de Tombouctou

Cette région renferme une bonne partie des lacs de la zone dite lacustre dont l'alimentation en eau de crue reste tributaire de l'hydrologie du fleuve Niger. Plusieurs unités de pêche originaires des régions amont s'y installent et confèrent à la région la 2^e zone de production piscicole après Mopti. L'insécurité qui a régné dans la région durant toute l'année a beaucoup perturbé l'activité pêche. Les organisations socio-professionnelles à travers lesquelles l'encadrement des pêcheurs était assuré ont ralenti leurs activités. Le fait le Plus regrettable a été l'assassinat du président de la coopérative des pêcheurs de Goundam par les rebelles.

Les recettes d'exploitation enregistrées ont nettoirement baissé ; 1420 permis pour 4 668 500 F CFA en 1991 contre 2302 permis pour 15 149 500 francs en 1990. Quant aux recettes de transaction, elles sont de 96 000 Francs sur 10 délits appréhendés.

1.8. La région de Gao

Si l'hydrologie du Niger en 1990 n'a pas permis aux eaux de crue de s'étendre dans plusieurs mares, celle de 1991 de par son amplitude a favorisé l'entrée de l'eau dans les mares, notamment dans celles de Tessit, Anderamboukane, Tassirist qui sont le siège d'une forte activité de pêche en temps normal.

Dans le cadre de l'organisation de l'exploitation il y eut des tentatives d'élaboration de convention locale de pêche dans le cercle de Bourem.

La Direction Régionale des Eaux et Forêts de Gao est encore la seule à avoir initié la création d'une réserve "classée" dans le domaine de l'halieutique. La réserve de Korom - Tibo d'une superficie de 72 ha est voie d'être classée.

La Direction régionale des eaux et forêts de Gao est aussi la seule à procéder au chiffrage des quantités de poisson commercialisées ; ainsi que 175 154 kg de poissons frais et 6 394 kg de séché-fumé ont été contrôlés à Ansongo (120-241 kg sur le tonnage de poisson frais et la totalité du séché-fumé).

Les recettes sur le placement de 817 permis de pêche ont dégagé 2 553 000 francs cfa et les recettes de transaction sur 11 délits constatés se sont chiffrées à 41 250 francs cfa.

II. Les actions menées en coopération

2.1. Programme régional Afrique de l'Ouest "Valorisation des captures de la pêche artisanale"

Ce programme, dans lequel participent tous les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et initié par les directeurs des pêches avec la participation de la CEE faisant suite aux accords de Lomé III ACP/CEE a poursuivi ses actions dans le cadre de sa phase intérimaire. L'objectif du programme étant de résoudre les problèmes de post-capture (traitement, conservation et commercialisation du poisson) par la promotion d'échanges inter-pays dans la région ; le Mali a bénéficié d'une session d'étude sur le crédit en milieu pêcheur au Bénin à travers trois (3) cadres de l'OPM et un cadre de la BNDA.

2.2. Programme de conception de séchoirs sociaux pour poisson TARE - TOFRA - LHM

L'élaboration du cahier de charges pour la détermination du/des modèle(s) de séchoirs adaptés aux conditions du milieu pêcheur au Mali s'est poursuivi par la finalisation de l'enquête socio-économique du séchage et du fumage et la réalisation de l'enquête technique sur les paramètres de séchage. La finalisation de ce cahier de charges initialement prévue pour fin 1991 a été reportée pour 1992.

2.3. Programme ACCI pour la promotion de micro-entreprises dans le secteur des pêches

L'ACCI a organisé sous l'égide de l'E.I.B à Conakry (en Guinée) une réunion de travail entre les deux partenaires pour la finalisation de l'accord de partenariat.

entreprises dans le secteur des pêches à l'intention des femmes.

Ce programme vise à promouvoir le rôle des femmes dans l'industrie de la pêche en les organisant à travers des groupements d'intérêt économique. Pour la réalisation de ce programme plusieurs cas de figures ont été inventoriés selon les pays et des projets pilotes seront mis en oeuvre dans certains d'entre eux pour en déterminer les moyens appropriés de réalisation. C'est ainsi que le Mali a été retenu pour recevoir un projet de promotion des femmes de la pêche continentale.

2.4. Programme régional Sahel pour la planification et l'aménagement des pêches intérieures

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 4^e session du sous comité CPCPA pour le Sahel, le Secrétariat dudit sous-comité du Bureau Régional FAO à Accra a entrepris au cours de l'année écoulée l'élaboration de l'esquisse d'un programme pour la planification et l'aménagement des pêches intérieures au Sahel. Une mission a ainsi sillonné tous les pays concernés dont le Mali pour définir le contenu et la structure d'exécution probables de ce programme.

2.5. Echanges commerciaux sur les produits de pêche

Autant le Mali exporte du poisson vers les pays voisins (Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Niger...) , autant il en importe soit frais soit séché - fumé (Sénégal). Les circuits d'importations sont encore mal connus du fait qu'ils sont encore de circuits informels. Les importations se font par voie ferrée (Sénégal) par voie aérienne (Guinée - Sénégal...) ou par route (Côte d'Ivoire). Elles concernent aussi les produits de pêche d'Europe mais généralement sous forme de faire de farine de poisson et de boîtes de conserve. Au niveau du cordon douanier, on a enregistré 31 815 kg de produits de pêche pour une valeur douanière de 32 311 773 F CFA.

Quant aux exportations de produits maliens, son examen fait ressortir une incongruité. Tandis que le service des douanes déclare n'avoir rien enregistré au cours de l'année, l'OPM note des opérations d'exportation de 252 630 kg à partir du Port de Pêche de Mopti vers des pays voisins.

III. Les réalisations dans le domaine de la pisciculture

Les activités de pisciculture ont été très peu affectées par les événements socio-politiques qui le pays a connu. L'essentiel des actions menées reste le fait de projets bien localisés dans la région de Ségou et dans la zone de Sélingué. Des actions de pisciculture initiées par des privés ou des associations villageoises existent certes, mais elles sont disséminées et bénéficient très peu de l'encadrement du service forestier. Ceci ne permet pas de faire de façon exhaustive le point sur la pisciculture au Mali.

3.1. La pisciculture dans les zones d'intervention de projets en la matière

3.1.1. La pisciculture en 4^e région

Grâce aux interventions des projets de développement de pisciculture MLI/86/001 + PNUD/FAO et AFVP/DNEF/CLD Niono, la région de Ségou apparaît comme la première région de pisciculture.

Elle bénéficie de trois (3) stations d'alevinage qui sont :

- la station de San avec 13 étangs totalisant 43,5 ares (abandonnée en cours d'année pour des problèmes d'alimentation en eau) ;
- la station de Kouroums avec 14 étangs totalisant 70 ares ; et
- la station de Molodo de 12 étangs avec une superficie en eau de 72 ares.

Ces deux dernières stations d'alevinage dont celle de Molodo rentrée en fonction cette année, desservent en partie les nombreux étangs villageois existants dans la zone de Niono mais aussi dans le reste de la région de Ségou qu'à l'extérieur de celle-ci (Banamba - Bamako - Sélingué...). Leur production d'alevins a été de plus de 96 200.

Le nombre d'étangs villageois dans la seule zone piscicole de Molodo (Niono) a été porté à 225 pour une surface en eau de 586,5 ares. Parmi ces étangs certains ont fait l'objet d'abandon (16 étangs) en raison de difficultés techniques ou de désintérêt, tandis que 47 sont à l'état de finition donc non encore fonctionnels (cf tableau N 14).

Les cycles d'élevage n'étant pas homogènes, 28 étangs ont pu être récoltés totalement tandis que d'autres (non précisés) l'ont été partiellement. Le rendement moyen des étangs récoltés a été de 45 kg/are pour des Tilapia de 120 à 180 g et des Clarias de 200 à 400g.

Tableau 14 : Récapitulatif de la situation des étangs dans la zone de M.

Secteurs	Nbre étangs	Sup. (are)	Etang vide	Etangs Abandon	Etangs en Chantier	Etang Foncti
Niono	46	110,3	5	6	15	20
N'Débougou	47	103,5	5	-	11	31
Molodo	9	26,2	5	-	1	3
Dialla-wéré	25	62,5	5	5	4	10
Dogofry	63	197,5	6	6	16	37
Diabaly	30	71,5	12	-	-	18
Seribala	5	15	3	-	-	2
Total	235	586,5	41	16	47	121

3.1.2. La pisciculture dans la zone de Sélingué

Deuxième zone d'intervention du projet MLI/86/001-PNUD-FAO, les activités piscicoles à Sélingué sont circonscrites au niveau d'une station d'alevinage et sur les terres aménagées en aval du barrage.

Les objectifs à atteindre par le projet à Sélingué sont :

- la mise au point de technologie s pour la mise en valeur par la pisciculture des zones d'emprunts de terre du périmètre rizicole ;
- la contribution à l'augmentation de la production piscicole dans la zone de Sélingué.

Ainsi, pour la réalisation de ces objectifs les activités au cours de l'année ont été axées sur :

a/ la finition des aménagements des cinq (5) emprunts choisis pendant le 4^e trimestre de 1990. Ces emprunts étaient préalablement affectés à des particuliers ou des groupes de personnes qui se sont engagés à mener avec l'encadrement du projet leur gestion pendant le cycle d'élevage des poissons qui y seront mis.

Les résultats acquis ne sont certes pas spectaculaires (500 kg sur 2,5 ha de surface en eau), mais leur analyse a permis de situer les contraintes à lever pour réussir la technique de pisciculture dans ces emprunts. Un 2^e programme d'expérimentation sur ces emprunts semble rencontrer une adhésion plus étendue de paysans.

b/ la confection de 2 étangs d'alevinage en extension de la station d'alevinage existante.

En plus d'une batterie de 7 étangs mise en place par l'OERHN Pour des besoins d'expérimentation d'aliments poissons, le projet MLI/86/001-PNUD-FAO a réalisé 2 étangs de 5 ares chacun. Ces étangs prévus pour le stockage d'alevins capturés en milieu naturel n'ont pu être fonctionnels à cause de leur perméabilité et de l'absence de Tilapia nilotica dans les fraies. Après stabilisation des étangs ils ont été chargés en Tilapia nilotica en provenance de Ségué (chez un pisciculteur privé) et de la station de Molodo. Les alevins qui en seront produits serviront à approvisionner les pisciculteurs de la localité.

La station de Sélingué a aussi servi de stockage de plus de 20 000 alevins de Clarias gariepinus qui seront aussi distribués aux pisciculteurs intéressés (cf tableau N° 15).

Tableau n°15 Situation des Stations d'alevinage

Stations d'alevinage	Nombre d'étangs	Surface en eau (en are)	Production de Fingerlings	
San	13	42,5		
Kouroumga	14	70	64 873	44 873 Tn 20 000 C.g
Molode	12	72	71 364	51 338 Tn 20 026 C.g
Sélingué	9	22	20 000	20 000 C.g

3.1.3. L'aquaculture en zone d'intervention OPM

- En raison des difficultés apparentes pour la réussite de pisciculture classique en étangs dans sa zone d'intervention l'OPM a entrepris un test de pisciculture en cages au cours l'année. Un suivi constant des divers paramètres conditionnent la réussite de la cage-culture a été opéré et permis de tirer les leçons pour l'avenir. A partir des résultats acquis on peut affirmer la faisabilité de l'action.

Un protocole expérimental plus élaboré sera mis en œuvre pour affiner les premiers résultats.

- Pour ce qui concerne l'aménagement des mares qui est une forme de pisciculture extensive, nous nous référerons au chapitre 1.

3.2. La pisciculture dans la zone non couvertes par des projets en la matière.

Bien que n'ayant pas d'informations précises sur l'ensemble des actions menées ça et là, la pisciculture dans des zones non couvertes par des projets est généralement initiée par des promoteurs volontaristes. Leur encadrement (à l'exception de ceux situés en 4^e région) ne fait pas l'objet d'un suivi par le service forestier qui reste souvent désarçonné par l'absence de compétences en son sein.

- Dans la région de Tombouctou, il avait été signalé les années passées la réalisation d'étangs à Goundam par la coopérative des pêcheurs tandis qu'une ONG située aux environs de la ville de Tombouctou se proposait d'empoissonner des réserves d'eau qu'elle avait constituée dans sa ferme. Le total des étangs était estimé à 15 de 60 arcs.

- Dans la région de Ségou, les nombreux forages avec pompes solaires dans les cercles de San, Bla et Tominian ont permis la réalisation d'étangs de pisciculture autour de certains d'entre eux. Ces actions initialement suscitées par le projet MLI/86/001 PNUD/FAO ont bénéficié de l'appui technique de la direction régionale des eaux et forêts de Ségou et dans certains cas l'assistance financière du PCAN et de l'UNICEF (cf tableau N° 7).

C'est dans cette région aussi que l'on recense les 2 plus grandes fermes piscicoles privées. Ce sont celles du Père Vespirene à Teriyabougou (Bla) et de Fafa Dembélé (SEGOU). Si le deuxième promoteur qui dispose de 12 étangs de 72 ares bénéficie de l'appui technique du service forestier, le premier lui, a ses 12 étangs aussi mais de superficies plus grandes et moins accessibles par les agents.

Avant le redimensionnement de la zone d'intervention du projet MLI/86/001- PNUD-FAO qui couvrait la localité de Kolong, 10 étangs y avaient été réalisés. Parmi ceux-ci 8 sont encore fonctionnels et totalisent une superficie en eau de 19,5 ares.

Tableau 16 : Situation des étangs en zone hors-projet à Ségou

Cercles	Localités	Source en eau	Nbre étangs	Superficie (en are)	Etat
Bla	Nionine	P.S.Fo	1	6	Fonctionnel
	Teriyabougou	P.S.Fl	12	1	Fonctionnel
	Dougouwolo	P.S.Fo	2	4	Fonctionnel
	Sama bogo	P.S.Fo	1	4	Fonctionnel
	Yangasso	P.S.Fo	1	4	en chantier
	Kemeni	P.S.Fo	1	2	en chantier
	Nani	P.S.Fo	2	6	Fonctionnel
Tominian	Kagnan	P.S.Fo	1	4	Fonctionnel
Séguo	Séguo	P.S.Fo	12	72	Fonctionnel
	Dioro	Mare	3	100	en chantier
Macina	Kclongo	Canal	3	7	Fonctionnel
	Némabougou	Canal	5	12,5	Fonctionnel
Totaux.....			44	>221,5	

P.S.Fo = Pompage solaire à partir de forage

P.S.Fl = Pompage solaire à partir du fleuve

- La région de Sikasso même en dehors de la zone de Sélingué commence à s'illustrer par des réalisations piscicoles ces dernières années. En plus de l'aménagement de la "mare étang" de près d'un ha à Bambadougou par les populations avec la contribution de la CMDT, le service forestier a soutenu l'aménagement d'une mare de Samogossoni. A ces réalisations le Projet d'Appui à la Direction Régionale des Eaux et Forêts en avait ajouté un étang de démonstration de 3 ares. Malheureusement nous ne disposons d'aucune information sur les réalisations des années précédentes comme si elles avaient été abandonnées.

Le fait notable enregistré cette année reste la prospection de sites et de mares à aménager dans les localités de Yanfolila et Bougouni et ce, sur l'initiative du volet Sélingué du projet MLI/86/001-PNUD pour l'extension future de ses activités d'appui aux populations.

- Dans la région de Koulikoro et au District de Bamako notamment en leurs zones péri-urbaines se sont multipliés les étangs de pisciculture (dans les fermes) et d'aménagement de sites attenant au fleuve. Ces réalisations sont généralement des initiatives spontanées des fermiers péri-urbaines et l'encadrement du service forestier n'est sollicité qu'après coup donnant ainsi lieu à des errements techniques à redresser.

Une étude prospective réalisée en fin d'année nous a permis de localiser les lieux d'installation des étangs piscicoles. Ils sont au nombre de 34 pour une surface en eau de 182 ares environ.

L'engagement des populations de Banamba pour la valorisation piscicole de leur retenue de barrage est à encourager.

3.3. Avec Plus de 372 étangs inventoriés (cf tableau 17) dont une forte majorité est fonctionnelle, on peut affirmer que l'année 1991 a vu une progression de l'activité pisciculture au Mali. Le manque de compétences techniques en pisciculture au sein des structures de terrain doit être corrigé pour amorcer un programme d'extension des expériences éprouvées dans le cadre de projets pilotes tel que le MLI/86/001-PNUD-FAO.

Les sites piscicoles sont légions et leurs aménagements pourront contribuer à résorber les déficits protéiniques alimentaires de populations rurales.

Conclusion Générale

La campagne qui vient de s'achever aura été caractérisée par une baisse de performance dans plusieurs domaines. La structure de ce service a montré ses limites quant à l'encadrement de l'activité pêche. Qu'il s'agisse d'interventions techniques ou même d'organisation des structures socio-professionnelles pêcheurs, les réalisations sont très peu notables.

Tableau 17 : Stat récapitulatif des réalisations piscicoles inventoriées en 1991.

Régions	Etangs/bassins		Mares aménagées ou en emprunts		Cages	
	Nbre	Superfic. (ares)	Nombre	Superficie (en ha)	Nombre	Volume (en m ³)
Koulikoro/ Bamako	34	182	4	4,5	-	-
Sikasso	11	131	5	2,5	-	-
Ségaou	312	> 808	-	-	-	-
Mopti	-	-	15	224	6	15
Toabouctou	15	60	-	-	-	-
Totaux	372	1 181	24	231	6	15

CHAPITRE VII

ENVIRONNEMENT

II. Les actions en matière de protection de l'environnement

L'état de l'environnement est caractérisé par les attitudes néfastes de l'homme face aux ressources naturelles. Ces attitudes néfastes sont :

- la coupe anarchique de la végétation à des fins énergétiques
- les défrichements agricoles incontrôlés
- le surpâturage
- la pratique des feux de brousse.

2.1 Protection de l'environnement par le contrôle

Les actions du service des Eaux et Forêts dans la protection de la nature et ses ressources ont été ternies cette année par la perte de la notoriété des agents de l'Etat suite aux douloureux événements qui ont marqué l'avènement de la démocratie et à la rébellion dans la partie nord du pays. Une grande partie du territoire a été soumis aux feux de brousse, et aux coups abusives. Dans des cas extrêmes, des agents de l'Etat ont même agressés par la population rurale. Malgré cette situation le service a pu contrôler.

- 352 cas de défrichement illégal
- 242 cas de coupe en zone sahélienne
- 151 cas d'exploitation frauduleuse en forêts
- 343 cas de feu de brousse
- 31 cas de délits de chasse
- 107 cas de délits de pêche etc.

Ces chiffres sont loin d'exprimer la réalité de l'ampleur de la pression humaine sur les ressources.

2.2 La protection par le reboisement

Les actions de reboisement ont porté essentiellement sur les plantations villageoises agroforestières d'alignement de brise-vent etc sont encouragées et associent de mieux en mieux les populations aux activités forestières. Des résultats significatifs ont été obtenus dans la production des plants. la réalisation de différentes plantations qui seront mieux exposées dans d'autres chapitres du rapport (cf rapport DAR)

2.4. La protection par le classement

a/ Les nouveaux classements

L'année 1991 n'a pas connu de nouveaux classements définitifs. Cependant de nouvelles surfaces intéressantes ont été identifiées et leur processus de classement est engagé. Ainsi nous retiendrons au titre des projets de classement :

- Région de Sikasso : 3
- Région de Mopti : 1
- Région de Gao : 3
- Région de Kayes : 1

Total.....	8
------------	---

b/ Réserve de faune et pêche

Il y a bientôt 3 ans que l'idée de classement des réserves d'hippopotame a été adoptée par la Direction Nationale des Eaux et Forêts, eu égard des demandes fréquentes d'abattage de cette espèce et sa menace d'extinction à cause de la sécheresse et la réduction des points d'eau profonds et permanents.

Sur l'ensemble des réserves d'hippopotame identifiées dans les régions seule celle de Tamani (Ségou) a fait l'objet d'étude de faisabilité.

A part la réserve de Bafing Makana (Kayes) il n'y a d'autres classement de réserve de faune. La reconversion des forêts classées de Monzonga (Gao) et de Niénédougou (Sikasso) en réserve de faune n'ont pu se faire à cause de l'hostilité des populations et de la disponibilité en temps et moyens du service forestier régional chargé des dossiers.

Quant aux réserves permanentes de pêche, hormis les abords immédiats des grands barrages, le Mali n'en possède pas. Les réserves d'hippopotame pourraient servir de réserve de pêche.

c/ La situation des anciens classements

Commencé depuis 1985 les classements de forêts au Mali n'ont bénéficié d'aucun aménagement spécifique à l'exclusion de leur protection quelque peu efficace contre les feux et déboisement intempestif.

Toutes les forêts classées continuent les mêmes traitements hormis celles situées dans les zones d'interventions de certains projets qui bénéficient des enrichissements en plus de travaux de protection surtout contre les feux et la coupe abusive. Comme état on peut se référer à la situation suivante :

- Région de Kayes : 24 forêts classées ne bénéficient d'aucun traitement spécifique. Cependant le projet BAF intervient dans les forêts de Bafoulabé et Kita ;
- Région de Koulikoro, 15 forêts classées y compris réserve de faune qui bénéficie de l'intervention l'OPNBB. Parmi ces forêts, 3 sont gérées par l'OAPPF et des forêts des Monts Mandingues de la Faya et Souzan ;
- Région de Sikasso, 25 forêts, l'aide du PADREF et l'OARS dans l'aménagement des forêts de la région est dominant,
- Région de Ségou, 6 forêts classées bénéficient actuellement de la subvention du FED pour l'aménagement de ces forêts. Le projet FORS également contribué de façon substantielle à la gestion des forêts de certains cercles notamment Baraouéli, San, Ségou.
L'aménagement qui reçut de plus l'adhésion des populations est le projet Aménagement du Terroir moyen Bani-Niger (ATD2). Il s'occupe des forêts Sayes et Sarro. Dans sa composante aménagement terroir, il s'efforce à faire participer les populations à la gestion des ressources naturelles dont elles dépendent.
- Région de Mopti, 8 forêts classées ne bénéficient d'aucune intervention de projet. Les forêts affichent un aspect de dégradation lié non seulement aux conditions climatiques difficiles, mais à la mauvaise pratique d'émondage des éleveurs de la région et celles avoisinantes.
- Région de Tombouctou, 8 forêts classées toutes en état de dégradation répondant aux mêmes facteurs de dégradation que ceux ci-dessus cités ;
- Région de Gao, 4 forêts même condition qu'à Tombouctou et Mopti ;
- District de Bamako, 1 forêt classée celle de Koulo est totalement dégradée.

2.4. Contentieux

Ce tableau ci-dessous fait ressortir la situation contentieuse. On y remarque que très peu d'affaires ont été transmises au contentieux du gouvernement, cependant 1385 procès-verbaux ont été dressés contre 3894 PV en 1990. Ce qui nous fait constater une baisse de 64,43 % dans le nombre de procès-verbaux dressés par rapport à l'année précédente. Cette baisse est largement imputable aux mentalités en faveur des ressources l'environnement.

Des missions de vérifications sur le terrain ont été provoquées par des lettres anonymes et de dénonciations faisant cas de mauvaise application de la législation et d'abus de pouvoir. Aucun de ces faits n'a pu être prouvé.

Tableau n°19 Etat des Procès Verbaux et Contentieux enregistré

Régions	Nombre PV	Nombre contentieux	Nombre de contentieux	Autres affaires transmises ou ayant fait l'objet de mission
Kayes	402	-	-	-
Koulikoro	90	Calomnie du Journal Echos transmis au contentieux pour diffamation des Eaux et Forêts à Nacéma	-	Réclamation de salaire, prime et droits impayés de Boubacar Collo DIARRA domicilié à Ouclofobougou Balibana (Projet Appui de la Foresterie Villageoise (Koulikoro, Fana, Dioïla)
Sikasso	395	-	-	Affaire d'établissement de parc à Kadiolo
Ségou	163	Affaire Wassa Elizabeth Traoré de SOS Sahel	2	Plainte contre Lewa Traoré agent forestier, de pratiques illégales
Mopti	169			Lettre anonyme sur le cantonnement de Bandiagara
Gao	20			Affaire circonstance décès Tiéfolo TRAORE à Sourem Affaire Youssouf Sidi Diawara à propos du vol de son âme
Tombouctou	80			Plainte contre Boureima Cissé chef de poste forestier Bambara Maoudé pour malhonneteté
DB/Bamako	65			
OPNBB				Mission dans la zone de l'OPNBB sur une lettre de dénonciation de mauvaise gestion
OAPP		Affaire Jean Azar		DNEP/OAPP contre Ibrahima Ba de Kalabankoro
ATD2		Affaire Oumar Coulibaly et Assétou Koné		

CHAPITRE VIII

LEGISLATION FORESTIERE

Les lois et règlements forestiers maliens ont été jugés trop sévères, peu incitatifs à une adhésion des populations à leur application.

La Direction Nationale des Eaux et Forêts a entrepris de procéder à leur révision.

La démarche retenue est la consultation des populations à la base avant la conception d'une nouvelle législation mieux adaptée au contexte socio-économique du pays.

La consultation a commencé en 1991 autour du code de feu qui a été débattu de Mai à Octobre 1991. Le débat national a été précédé de séminaires successifs, organisés après les enquêtes villageoises, aux plans local et régional. Il a permis de jeter les bases pour l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de lutte contre les feux de brousse.

De ces débats, on peut retenir les points saillants suivants :

- l'autorisation des feux précoces ;
- la suppression de l'article 13 du code de feu portant sur la responsabilité civile et conjointe des collectivités en cas de feu de brousse ;
- une baisse des taux de transaction ;
- l'intéressement des collectivités villageoises sur les ristournes des amendes à concurrence de 10 % ;
- la responsabilisation des populations dans la gestion de leur terroir.

Tableau 18 : Récapitulatif des cas de feux de brousse des trois dernières années.

REGIONS	A N N E E S		
	1989	1990	1991*
Kayes	270	133	
Koulakoro	99	91	
Sikasso	555	471	
Ségou	87	146	35
Mopti	104	53	19
Tombouctou	-	4	-
Gao	5	1	-
District/Bamako	7	21	12
Total.....	1 127	920	66

* La situation de 1991 ne reflète pas la réalité sur le terrain car les agents étaient démobilisés pendant la période en liaison avec les événements de mars 1991.

La révision des autres textes est programmée pour 1992.

On constate une baisse générale des délits enregistrés par rapport à l'année 1990. Cette baisse trouve son origine dans la paralysie des activités de police forestière après les événements du 26 Mars 1991.

Le nombre de délits enregistrés est le suivant :

- en forêts 1641 délits contre 5521 en 1990
- en chasse 31 délits contre 216 en 1990
- en pêche 107 délits contre 258 en 1990.

Il en est de même pour les cas de feu de brousse où on enregistre 343 cas contre 849 cas. Après l'adoption de la pratique de feu précoce par le séminaire national sur les feux de brousse, on a assisté à une recrudescence des feux de brousse, la population n'ayant pas respecté les délais de mise en feu précoce.

CHAPITRE IX

LA FORMATION

Depuis l'ouverture du volet de la formation continue au CFPF à Tabakoro, la Direction Nationale des Eaux et Forêts assiste à un regain d'activités pour le recyclage des agents forestiers. Parallèlement, les projets de terrain déplacent un effort méritoire pour harmoniser le niveau des agents aux besoins de leurs programmes et de leur méthodologie d'approche.

Les thèmes de formation les plus usités sont l'animation-vulgarisation et le perfectionnement dans les techniques à vulgariser.

Cependant beaucoup reste à faire en raison de la diversité des domaines de compétence à couvrir et des moyens réduits en particulier dans les cantonnements sans projet d'appui.

Une réflexion devra s'engager pour dégager une Stratégie d'ensemble sur la formation continue des agents surtout dans le contexte de l'évolution rapide des concepts et des politiques qui marginalise actuellement beaucoup de forestiers éloignés des centres de décision.

A cet égard, les expertises nationales, régionales et locales seraient à mobiliser pour créer la cohérence dans la politique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Plusieurs programmes de formations ont été exécutés même si la répartition géographique a été mauvaise entre les directions régionales des eaux et forêts et les projets.

Des séminaires et des ateliers ont été organisés tant au Mali qu'à l'extérieur au bénéfice d'agents de toute la pyramide. A cet égard, nous pouvons citer :

1. Au plan intérieur

- un séminaire sur l'exploitation des résultats des travaux du P.I.R.L à Kayes ;
- la formation sur l'utilisation des diapositifs à l'intention des animateurs ;
- un séminaire sur "les perspectives de travail de l'agent forestier dans le contexte démocratique" dans la région de Sikasso afin de permettre aux agents de pousser la réflexion sur la nouvelle approche à adopter dans l'encadrement des ruraux ;
- la formation des ingénieurs à Ségou sur le thème "Inventaire forestier" ;
- "le ZOP" ou méthode de planification des projets par objectif à Ségou dans le cadre du projet Foresterie Rurale de Ségou ;
- le séminaire sur la tenue des terres et la décentralisation en 12e région ;
- différents séminaires tenus à Tabakoro : la femme

rurale et l'environnement, l'agroforesterie et l'animation en milieu rural appliquée à la participation des populations à la gestion des formations végétales et à l'organisation de l'exploitation du bois ;

- les sessions de formation des maîtres du cercle de Ségou dans le cadre du Programme Formation Information en Environnement.

2/ Au plan extérieur

- les animateurs (2) du PADREF ont participé à une formation sur la foresterie rurale au Kenya et en pisciculture en France ;
- les cadres forestiers du PFORS ont effectué un voyage d'étude au Burkina Faso etc...

La Formation des populations rurales

La formation à ce niveau a pour but de sensibiliser les populations sur l'évolution de leur environnement et des ressources naturelles et d'acquérir un comportement adéquat pour bien gérer et pour créer les ressources.

Tous les moyens modernes et classiques d'information, d'animation et de formation sont utilisés pour atteindre l'objectif projeté.

Au niveau de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, les média publics comme la RTM et l'Essor sont mobilisés pour des documentaires, des reportages, des spots publicitaires et des articles de vulgarisation. La Direction Nationale des Eaux et Forêts a apporté une subvention à l'équipement de la RTM à cet effet.

Les équipements audio-visuels propres de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ont été très peu utilisés car le choix des magnétoscopes BETAMAX pose des problèmes d'adéquation avec les cassettes usuels.

En 1991, la Direction Nationale des Eaux et Forêts a acquis des appareils VHS de remplacement ainsi que d'autres équipements visuels (photocopie, projecteurs diapo).

Sur le terrain, les moyens de sensibilisation du public rural sont employés pour son adhésion aux programmes : actions démonstratives - causeries débats avec outils pédagogiques (GRAAP) - visites inter-paysannes.

A la suite de ces actions, les populations conscientes des problèmes, sont enclin à s'investir pour trouver les solutions techniques et les appliquer.

L'encadrement aide alors à l'organisation et à la formation nécessaire. Dans tout le pays, plusieurs villageois sont formés

à la production des plants, à la création de plantations, à la conduite des régénéérations et de l'exploitation forestière, à la mise en place de réseaux de défense et restauration des sols, au maraîchage, à la production fourragère, à la pisciculture, à la gestion des forêts classées villageoises etc...

Plus important, les populations prennent conscience de leur dépendance dans la bonne gestion des terroirs villageois et en conséquence, revendiquent leur responsabilisation entière sur les actions à entreprendre et leur appropriation des ressources.

Les programmes de formation exécutées en 1991 sont les suivants :

- organisation des concours sur la protection de l'environnement (Sikasso) ;
- la formation aux techniques de défrichement, des séances de topographie et de compostage ;
- les séances d'animation - alphabétisation - comptabilité ;
- lutte contre l'ensablement.

Animation - Vulgarisation

Dans l'application de la politique nationale forestière, l'animation et la vulgarisation occupent une place très importante.

Le Programme National de Lutte contre la Désertification a axé une partie de ses activités sur la formation, l'information et la sensibilisation des populations (programme IV).

A. Activités d'animation et de vulgarisation

Les événements politiques de 1991 loin de diminuer les activités d'animation de sensibilisation et de vulgarisation, les ont galvanisé.

En Plus des actions menées par la Direction Nationale des Eaux et Forêts à travers les tournées du Directeur national de l'intérieur du pays, en plus des actions menées par le CTSP pour le Gouvernement pour la restauration de l'autorité de l'Etat, division e, en collaboration avec les directions régionales, DNG et les structures compétentes, réalisé les activités suivantes :

1°/ émission à la radio

2°/ analyse des méthodes et instruments utilisés pour l'animation forestière dans les régions ;

3°/ voyages d'étude sur les thèmes (bois énergie dans cadre du programme coopératif régional sur le bois de feu au bénéfice du développement rural en Afrique ; exploitation du bois apiculture ; pisciculture) ;

4°/ vulgarisation des foyers améliorés ;

5°/ suivi et mise en place des cellules d'animation villageoise ;

6°/ confection de matériel didactique (stéréocartes sur l'exploitation du bois) ;

7°/ production d'audiocassettes en Minianka et Bobo ;

8°/ campagne de sensibilisation avec la RTM dans les villages ;

9°/ maquettes pour les couvertures de documents et calendriers 1992 ;

10°/ introduction des marionnettes dans l'animation (Walia)

11°/ publication d'un numéro de la revue Sahel-Vert de la Direction Nationale des Eaux et Forêts

CHAPITRE X

STATISTIQUES

Recettes Forestières

L'année 1991 a été caractérisée par une très forte baisse des recettes forestières à 156 614 395 F CFA contre 313 896 730 F CFA soit une différence de 157 282 335 F CFA représentant une baisse de 50,42 %. Cette baisse est due d'une part à l'insécurité régnant dans le Nord du pays, et d'autre part aux événements du 26 mars 1991 qui ont eu pour conséquences une paralysie générale des activités forestières.

I. Recettes d'exploitation

Elles se chiffrent à 109 784 700 F CFA et concernent les recettes d'exploitation de la forêt, faune et pêche.

1.1/ Socéra

Il s'agit des recettes d'exploitation du bois d'œuvre, bois de service, bois de chauffe et charbon de bois, de la vente des plants et des taxes provenant des autorisations de défrichement. Ces recettes se chiffrent à 87 431 450 F CFA.

En comparaison avec celles de l'année 1990 (141 520 450 F CFA), elles représentent une baisse de 54 089 000 F CFA soit 38,21 %.

Tableau n°19 : Etat comparatif des recettes d'exploitation de l'année 1991

Produits	Recettes en CFA	% par rapport aux recettes d'exploitation	% par rapport à l'ensemble des recettes
Bois d'œuvre	33 411 000	10,39	7,33
Bois de service	16 120 150	14,68	10,35
Bois de chauffe & charbon de bois	57 733 270	50,76	35,81
Vente de plants	30 497	0,02	0,01
Défrichement	2 779 375	2,49	1,76
Autres produits	665 703	0,59	0,42

NB : La rubrique autres produits englobe les feuilles de doum, nervures de rônier, etc...

Le tableau ci-dessus indique que le bois de chauffe et le charbon de bois sont des sources très exploitées par rapport aux autres

2°/ Faune

Les recettes d'exploitation provenant de la faune s'élèvent à 741 500 F CFA. Elles sont constituées par la délivrance de permis de capture d'oiseaux et la perception de taxes sur les ventes de peaux d'animaux sauvages.

3°/ Pêche

Les recettes de pêche se chiffrent à 22 353 250 F CFA CONTRE 43 363 415 F CFA en 1990 et représentent 20,36 % des recettes d'exploitation. Par rapport à l'année 1990 les recettes de pêche ont connu une diminution de 47,23 %.

III. Recettes de transaction

Constituées par les recettes de transactions enregistrées en forêt, chasse, pêche et les ventes après saisies, pour l'année 1991, elles s'élèvent à 45 829 695 F CFA contre 128 611 085 F CFA en 1990 et représentent 29,45 % de l'ensemble des recettes.

Cette baisse des recettes de transaction s'explique par le fait qu'après les événements du 26 Mars 1991, les activités de police forestière ont cessé dans beaucoup de localités.

III. Exploitation des ressources forestières**1°/ Bois de chauffe**

En 1991, le contrôle a porté sur 235 114,45 stères contre 936 116,8 stères en 1990 soit une différence de 701 002,35 stères soit une baisse de 74,88 %.

3°/ Charbon de bois

39 182,4 quintaux de charbon ont été enregistrés contre 55 392,8 quintaux en 1990 soit une différence de 16 210,4 quintaux correspondant à une baisse de 29,26 %.

2°/ Bois d'œuvre

Le tableau ci-après donne les quantités de bois d'œuvre exploitées sur permis de 1980 à 1991.

Tableau n°20 : Etat de contrôle de l'exploitation de bois d'œuvre

Produits	1989	1990	1991
Caïlcédrat	130	151	52
Lingué	20	28	18
Vene	187	158	65
Dougoura	861	700	507
San	1367	2483	1329
Sanan	3	24	5
Kapokier	787	745	660
Divers	10423	9546	3801

4°/ Bois de service

Les quantités de bois de service exploitées e 1989 à 1991 figurent au tableau ci-après.

Tableau n°21 : Etat de contrôle de l'exploitation de bois de service

Produits	1989	1990	1991
Rônier	1 821	2 195	1 594
Doum	1 391	2 254	1 477
Perches	38 615	32 506	12 957
Perchettes	364 656	292 021	138 487
Gaulettes	49 280	48 847	3 573
Bom	36 863	15 445	19 600
Bambou	45 372	29 852	16 361

CHAPITRE XI

CHASSE ET PARCS NATIONAUX

I. INTRODUCTION

On notait pour l'année dernière que :

- la situation de la faune était mauvaise dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso, stable dans la région de Ségou et en progrès dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao,
- l'apiculture connaissait un bon développement hormis la région de Ségou où les activités étaient en régression,
- l'Opération Parc National de la Boucle du Baoulé avait enregistré quelques progrès,
- les projets Walia et Youwarou connaissaient de réelles difficultés.

II. SITUATION GENERALE DE LA FAUNE

En 1991, les bouleversements socio-politiques que le pays a connu n'ont pas permis d'apprecier la situation réelle du fait du relâchement des activités du service forestier. Néanmoins, on a pu constaté partout dans le pays une forte pression sur les ressources naturelles au mépris de la réglementation en vigueur. La faune en a particulièrement souffert du fait de la dégradation généralisée de son habitat par les feux de brousse et la mutilation et de l'apparition d'un braconnage sauvage particulièrement exercé dans le Parc National de la Boucle du Baoulé et dans les réserves de faune. Cependant, les informations recueillies permettent de conclure à une stabilité relative de la faune dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao et à une régression générale dans les autres régions. Mais l'avifaune est en expansion partout et particulièrement dans le delta central du Niger ; il en est de même pour les hippopotames dans les fleuves Niger, Baoulé et Bafing.

III. GESTION ET EXPLOITATION DE LA FAUNE

En matière de gestion de la faune, deux études ont été réalisées. La première est l'évaluation de la population d'éléphants dans le Gourma avec l'expertise de l'IUCN ; l'effectif de cette population estimée à 600 individus reste stable. La deuxième étude concerne le Varanus niloticus et le Varanus exanthematicus ; elle a été menée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris sous l'égide de la CITES dans l'objectif d'apprecier le potentiel de ces espèces ; la conclusion en est que ces populations ne sont pas menacées et qu'elles peuvent encore longtemps faire l'objet d'un commerce international.

Sur le plan de l'exploitation et de la commercialisation de la faune et ses produits en direction de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Espagne, on a enregistré :

- oiseaux	173.212
- peaux de Varans	135.458
- peaux de pythons	13.200
- peaux diverses	250
- dents de phacochères	269
- singe rouge	1
- tortue terrestre	1.

IV. OPÉRATION PARC NATIONAL DE LA BOUCLE DU BAOULE

Les interventions de cette Opération concernent le Parc National de la Boucle du Baoulé et le Parc Biologique de Bamako.

4.1 Parc National de la Boucle du Baoulé

Les activités peuvent se résumer comme suit :

- travaux d'entretien et d'ouverture de 575 km de pistes à l'intérieur du Parc
- vulgarisation et sensibilisation autour des thèmes : lutte contre les feux de brousses, mutilation et ses conséquences, braconnage et son impact sur l'environnement, défrichements incontrôlés, reboisements, foyers améliorés
- police forestière qui a enregistré 103 délits pour un montant de transaction de 5.981.000 fcfa dont 3.198.000 fcfa recouvrés
- observations ayant porté sur 2.698 animaux dont essentiellement cynocéphales, phacochères, guib harnachés, cercopithèques, lions, panthères et hippopotames
- accueil de 9 touristes dans les campements du Baoulé et de Madina contre 29 en 1990.

4.2 Parc Biologique

Le Zoo renferme aujourd'hui 33 espèces contre 35 en 1990. Il a enregistré l'arrivée de 78 pensionnaires. Pour l'ensemble des animaux, on note 24 morts naturelles, 13 morts accidentelles et 9 animaux volés. On note également 66.200 visiteurs contre 60.900 en 1990.

V. LES PROJETS VALIA ET YOUNAROU

Ces deux projets sont arrivés à terme en Février 1991 de sorte que pour l'année, leurs activités sont restées léthargiques.

Conclusion

Les changements socio-politiques intervenus dans notre pays en 1991 ainsi que la fin des financements des projets UICN ont perturbé sensiblement toutes les activités.

CHAPITRE XII

***DIVISION CONSERVATION DES EAUX
ET DU SOL***

INTRODUCTION

La Division Conservation des Eaux et du Sol prend toute son importance depuis les événements de Mars 1991 pour faire asséoir une image différente du service forestier objet de tant de contestations et du rejet de la part des populations rurales.

Cette image nouvelle de service de développement ne peut s'épanouir qu'à travers l'attitude de tous les forestiers à qui il est demandé de se remettre en cause et de s'adapter au nouveau contexte de la démocratie et de la décentralisation en gestation.

Plusieurs activités ont été entreprises en ce sens tant par la Direction Nationale des Eaux et Forêts que par ses dépendances et ses partenaires de terrain.

La consolidation des acquis dans la sensibilisation passe nécessairement par l'utilisation des moyens modernes de pénétration que constitue l'audio-visuel. La Direction Nationale des Eaux et Forêts s'emploie à concevoir sa stratégie en ce sens et à lancer une production audio-visuelle plus attractive et mieux assimilable.

Dans le domaine de la conservation des eaux et du sol, les résultats sont très encourageants car face à la pénurie de terre et du bois les populations acquièrent le reflex de l'aménagement et de la protection du potentiel existant.

Chaque année, on assiste à une extension des superficies traitées en réseaux de défense et restauration des sols et en réhabilitation par des techniques agro-forstières de plus en plus maîtrisées.

Cependant les paysans prennent conscience de leur dépendance des ressources de leur terroir et après les moments d'euphorie liée aux événements de Mars 1991 ; ils se comportent de plus en plus en responsables de leur terroir et de leurs ressources.

La section Cartographie-Topographie mérite en main car ses activités sont quasiment bloquées en raison de l'insuffisance d'expertise dans les divers domaines couverts.

I. ANIMATION - VULGARISATION

Dans l'application de la politique nationale forestière, l'animation et la vulgarisation occupent une place très importante.

Aussi, le Programme National de Lutte Contre la Désertification a axé une partie de ses activités sur la formation, l'information et la sensibilisation des populations (programme IV).

A. Activités d'Animation et Vulgarisation

Les événements politiques de 1991 loin de diminuer les activités d'animation de sensibilisation et de vulgarisation, les ont galvanisé.

En plus des actions menées par la Direction Nationale des Eaux et Forêts à travers les tournées du Directeur National à l'intérieur du pays, en plus des actions menées par le CTSP et le Gouvernement pour la restauration de l'autorité de l'Etat, la Division a en collaboration avec les Directions Régionales, les ONG et les structures compétentes, réalisé les activités suivantes :

1*) émissions à la radio.

2*) analyse des méthodes et instruments en animation forestière dans les régions

3*) voyages d'étude sur les thèmes (bois énergie dans le cadre du programme coopératif sur le bois de feu au bénéfice du développement rural en Afrique ; exploitation du bois ; apiculture ; pisciculture)

4*) vulgarisation des foyers améliorés

5*) suivi et mise en place des cellules d'animation villageoise

6*) confection de matériel didactique (stéréocartes sur l'exploitation du bois)

7*) production d'une audiocassette en Minianka et Bobo

8*) campagne de sensibilisation avec la RTM dans les villages

9*) maquettes pour les couvertures de documents et les calendriers 1992

10*) introduction des marionnettes dans l'animation (Walia)

11*) publication d'un numéro de la revue Sahel-vert de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

B. La Formation

Il faut dire que depuis l'ouverture du volet de la formation continue au CFPF à Tabacoro, la Direction Nationale des Eaux et Forêts assiste à un regain d'activités pour le recyclage des agents forestiers. Parallèlement, les projets de terrain déplacent un effort mémorable pour harmoniser le niveau des agents aux besoins de leurs programmes et de leur méthodologie.

Les thèmes de formation les plus usités sont l'animation-vulgarisation et le perfectionnement dans les techniques à vulgariser.

Cependant beaucoup reste à faire en raison de la diversité

des domaines de compétence à couvrir et des moyens réduits surtout dans les cantonnements sans projet appui.

Une réflexion devra s'engager pour dégager une stratégie d'ensemble sur la formation continue des agents surtout dans le contexte de l'évolution rapide des concepts et des politiques qui marginalisent actuellement beaucoup de forestiers éloignés des centres de décision.

A cet égard, les expertises nationales, régionales et locales seraient à mobiliser pour créer la cohérence entre les méthodologies et la politique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et ses démembrements les plus éloignés.

Plusieurs programmes de formation ont été exécutés même si la répartition géographique a été mauvaise entre les Directions Régionales des Eaux et Forêts et le Projets.

C. La Législation Forestière

Les lois et règlements forestiers maliens ont été jugés trop sévères peu incitatifs à une adhésion des populations à leur application et en déphasage par rapport à l'évolution de l'administration territoriale du Mali.

Instruction a été donnée à la Direction Nationale des Eaux et Forêts de procéder à leur révision.

La stratégie retenue a été de consulter les populations à la base avant de concevoir une nouvelle législation qui devrait donc gérer toutes les imperfections des anciens textes tout en préservant les ressources des facteurs de destruction massive qui pourraient venir d'une mauvaise appréciation des responsabilités à charge des populations.

La consultation en question a été organisée en 1991 sur le code de feu qui a été débattu de Mai à Octobre 1991 lors d'un débat national dont les séminaires successifs, organisés après les enquêtes villageoises, aux plans local, régional et national a permis de jeter les bases de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre les feux de brousse.

De ces débats on peut retenir les points saillants suivants :

- l'autorisation des feux précoces
- la suppression de l'article 13
- la baisse du taux de transaction
- l'intéressement des collectivités villageoises sur les ristournes des amendes à concurrence 10%
- la responsabilisation des populations dans la gestion de leur territoire.

Dans certaines régions des paces-feu ont été créées. Le tableau ci-dessous donne leur récapitulatif.

Tableau n°1 : Récapitulatif des pares-feu exécutés

Régions	Largeur des pares-feux (km)
Kayes	95
Koulakoro	-
Sikasso	-
Ségou	274
Mopti	-
Tombouctou	-
District de Bamako	22
Gao	-
Total	391

Tableau n°2 : Récapitulatif des cas de feux de brousse des trois dernières années.

Régions	A N N E E S		
	1989	1990	1991*
Kayes	270	133	-
Koulakoro	99	91	-
Sikasso	555	471	-
Ségou	87	146	35
Mopti	104	53	19
Tombouctou	-	4	-
Gao	5	1	-
District de Bamako	7	21	12
Total	1.127	290	66

* La situation de 1991 ne reflète pas la réalité sur le terrain car les agents étaient démobilisés pendant la période en liaison avec les événements de mars 1991. La révision des autres textes est programmée pour 1992.

II. DÉFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

L'année 1991 qui vient de s'achever a marqué une étape importante et décisive dans la vie du service des Eaux et Forêts.

Les événements politiques survenus durant le 1er trimestre 1991 ont soulevé d'énormes questions quant à l'intervention du service surtout avec son rôle dualiste. Ces mouvements ont eu une répercussion sur l'exécution des actions forestières en général par les populations rurales. Quand on sait tous les problèmes environnementaux que connaît le Mali et la politique forestière qui prône une responsabilisation progressive des populations dans la gestion de leurs terroirs villageois, les actions de Conservation des Eaux et du Sol (CES) et de Défense et Restauration des Sols (DRS), vulgarisées par les services et Opérations de Développement Rural (ODR) (Eaux et Forêts, Agriculture, Compagnie Malienne de Développement des Textiles CMDT, Opération Haute Vallée OHV), les projets et ONG, sont essentielles pour atteindre les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification. Une approche intégrée du développement rural est entrain de prendre le dessus sur l'approche sectorielle et peu participative.

Les différentes techniques de CES-DRS utilisées (de protections biologiques et mécaniques) sont de plus en plus adoptées par les paysans auprès desquels elles sont vulgarisées et les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. Au fil des ans, les actions de foresterie rurale et/ou agroforestières se sont multipliées. Ces actions très dispersées dans l'espace contiennent des réussites mais aussi des échecs riches d'enseignements qui méritent d'être analysées en vue de les diffuser auprès des populations par les voies les plus efficaces.

Dans plusieurs de nos structures, l'accent a été mis sur la formation des agents et des paysans sur les techniques de DRS-CES qui sont très diversifiées et parmi lesquelles on peut citer :

- les dispositifs anti-érosifs (diquettes en pierre, en terre, filtrantes, bandes enherbées, fascines, demi-lunes, zai, etc...) ;
- les plantations agro-sylvicoles, sylbopastorales agro-sylvo-pastorales et la fixation des dunes mobiles ;
- l'installation des haies vives et des brise-vents ;
- la protection et la conduite de la régénération naturelle, les jachères améliorées, les mises en défens, la protection des berges des cours d'eau ;
- la vulgarisation de techniques culturales appropriées

Ainsi des formations théoriques et pratiques ont été effectuées et des voyages d'études organisés à l'intention des agents et des paysans par plusieurs des projets forestiers en exécution dans les zones où des réalisations importantes ont été enregistrées.

Les réalisations

- Défense et restauration des sols :

- mise en place de cordons pierreux : 9,505 m,
- plantation de fascines : 228 m et un nombre de 253 ;
- mise en place de barrières en cailloux 575 m ;
- mise en place de barrières enherbées 8 184 m²,
- réalisation de zais, : creusés sur 30 027 m de distance mesuré,
- réalisation de demi-lunes de 662 m,
- réalisation de diguettes 7 336 m,
- réalisation de diguettes filtrantes 142 m,
- mise en place de lignes de cailloux 22 764 m,
- travaux de restauration de la forêt de Kabara,
- protection du Dalbergia melanoxylon à Kayes,
- aménagement de bassins versants,
- actions des projets PASV/CARE-Koro.

Tableau N°3 : Superficie de mise en défens pendant les 5 dernières années.

Régions	Superficie de mise en défens (ha)					Observations
	1987	1988	1989	1990	1991	
Kayes	28,5	80	62	441	-	dont 428 à Kayes ha gommier à Niore
Koulakoro	-	-	-	-	-	
Sikasso	-	-	-	-	-	
Ségu	6	-	-	-	12	
Mopti	1 740,35	-	-	160	-	
Gao	-	-	27	605	5	
District/Bamako	41	-	-	-	-	
Totaux	13 954,53	566	89	1 206	217	

Le tableau N°3 donne la situation des mises en défens dans seulement 2 régions. Il n'est pas exhaustif car les mises en défens, même si il n'y a pas de nouvelles, ont connu des entretiens. Des dossiers de mises en défens sont entrain d'être mis au point avec la responsabilisation des populations dans leur entretien et leur gestion. Il est cependant nécessaire que les agents continuent leur sensibilisation pour amener les populations à comprendre les intérêts des mises en défens et les convaincre à s'y investir. Le suivi technique des superficies déjà délimitées doit être renforcée pour une meilleure conservation de nos ressources. Les travaux de mise en défens piétinent parfois parce que les objectifs de la mise en défens ne sont pas claires, ou que le site choisi fait l'objet de conflits sociaux.

A/ Actions sylvo-pastorales

Avec l'ODEM, des actions sont menées dans la région de Mopti où des opérations importantes de régénération du bourgou sont entreprises. Plusieurs autres projets forestiers (ex Care-Mali à Djenné) et ONG (comme AMRAD) s'y investissent.

B/ Les mesures de protection biologiques (fixation de dunes, des berges et flancs de collines, ceinture verte et plantations de restauration) sont entreprises dans plusieurs régions selon leurs spécificités bio-climatiques.

Les plantations agro-sylvicoles (brise-vents, haies-vives, plantations champêtres) et les dispositifs anti-érosifs mécaniques sont entrés dans les activités culturales de plusieurs paysans avec l'adoption de l'agroforesterie.

Tableau N° 4 : Actions sylvo-pastorales

Types de plantations	Protection des points d'eau (superficies en ha)				Enrichissement des pâturages (superficies en ha)				Observ
	1988	1989	1990	1991	1988	1989	1990	1991	
Régions/ années									
Kayes	0,25	0,05	0,87	3,56	-	2,5	0,77	0,75	
Koulakoro	-	7,5	-	-	-	5,0	-	-	
Sikasso	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ségou	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mopti	-	-	-	-	5,5	280,75	109,70	-	48267 noix zonie sur 4
Tombuctou	3,25	-	-	-	-	-	-	-	
Gao	2,09	2,50	0,5	-	45,18	33,25	-	-	
Dist/Bamako	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux	5,59	10,05	1,37	2,56	60,68	321,50	110,47	0,75	14750 m

Comme le tableau précédent, le tableau N°4 met en évidence le désintéressement des régions de Sikasso et Ségou de la protection des points d'eau et de l'enrichissement des pâturages.

On peut espérer qu'avec le démarrage des travaux du projet agro-pastoral de Sikasso, la Direction régionale des eaux et forêts, en collaboration avec ce projet pourrait s'intéresser beaucoup plus à ces 2 types d'activités.

Aussi, il est souhaitable d'encourager les autres régions pour qu'elles persistent dans la poursuite de ces activités importantes.

La promotion de l'agro-foresterie et de l'agro-sylvopastoralisme sont des concepts théoriquement sollicités par les techniciens de haut niveau. Alors que, l'application effective de ces techniques demeure au stade expérimental à travers les ONG et projets.

A partir de l'expérience paysanne en la matière, l'améliorer et mettre en place un cadre de concertation, de collaboration et d'harmonisation des interventions des services techniques, des projets et ONG doivent guider le service pour diffuser des techniques adaptées et efficaces.

Les résultats positifs visibles sur le terrain après les 1ères pluies (ou la 1ère année de mise en place de ces techniques) sont encourageants pour le paysan et pour l'encadrement.

Avec les activités du PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole) et la concertation entre différents intervenants, nous espérons que les actions de DRS-CES vont se multiplier à travers le pays dans les années à venir en vue d'accroître les rendements et les productions vivrières et pastorales tout en maintenant la fertilité des sols et leur productivité dans des systèmes de production intégrés durables tout en recherchant un nouvel équilibre écologique favorable.

III. Topographie - Cartographie

La section Topographie et Cartographie, aussi importante que les précédentes, n'a pu jouer pleinement son rôle.

Elle est plus ou moins impliquée dans la réalisation des travaux de délimitation et de cartographie des directions régionales des eaux et forêts.

Au niveau national, on a procédé à la délimitation d'une parcelle d'expérimentation dans la forêt de Nafadji.

Les Directions régionales, dotées plus ou moins de matériel topographique et cartographique travaillent indépendamment de la division.

Cet état de fait très appréciable est facilité par les formations techniques et l'apport des projets et ONG sous forme d'appui aux Directions régionales des eaux et forêts.

Au niveau régional, seul Mopti s'est manifesté en procédant à l'ouverture des anciennes limites des forêts de Youwarou. En outre, ils ont réalisé la mise en place des bornes des forêts classées.

Des travaux de topographie - cartographie sont réalisés chaque année dans la région de Sikasso.

Il serait intéressant de constituer une documentation exhaustive des cartes des forêts classées et des réserves.

Un suivi des activités menées dans nos différentes forêts permet de suivre pas à pas l'évolution de ces dernières.

Les paramètres à suivre à cet effet sont multiples. On peut retenir entre autres :

- liste floristique et faunique,
- suivi de la phénologie,
- évolution de la pluviométrie,
- passage de feux de brousse,
- autres actions anthropiques.

Parallèlement à ces activités techniques, la section topographie et cartographie était chargée de représenter la Direction Nationale des Eaux et Forêts lors des réunions décennales de la Météo. A cet effet, le représentant est devenu membre du "Groupe de Travail Pluridisciplinaire" (G.T.P) et a donc assisté à toutes les réunions du G.T.P sur l'agrométéorologie et effectué des missions de suivi des cultures sur le terrain.

Nous avons aussi participé à l'élaboration des bulletins agro-météorologique décennale.

CHAPITRE XII

A N N E X E S

Féridges	Nayes	Bafoulabé	Diéma	Kéniéba	Rita	Nioro	Yélimané	Total
Janvier	1 414 750	1 070 150	576 300	336 750	727 600	257 500	441 900	4 827 750
Février	2 245 375	719 000	577 200	326 500	2 181 500	324 300	275 300	6 549 175
Mars	3 222 000	416 500	700 750	551 125	1 117 000	107 500	408 250	3 883 625
Avril	1 033 000	215 750	39 000	126 500	332 250	126 120	30 750	1 226 000
Mai	1 244 000	125 500	545 500	352 750	1 051 500	57 500	253 650	2 514 350
Juin	75 500	42 000	-	150 750	262 000	34 500	112 000	750 750
Juillet	53 500	30 000	75 000	223 275	-	-	36 000	427 775
Août	20 000	21 875	-	111 500	-	-	24 630	177 375
Septembre	40 000	437 175	-	56 550	-	-	-	571 750
Octobre	81 000	79 250	43 250	180 500	129 750	-	-	334 135
Novembre	237 500	21 125	-	254 250	70 000	-	-	600 125
Décembre	254 200	16 500	-	176 500	64 900	-	-	521 100
Total	5 717 825	3 129 425	2 203 000	2 213 650	6 406 300	1 136 700	1 811 800	22 128 900

Tableau N° 2 : Recettes 1991

périodes	REGION DE KOULIKORO						Total	
	Koulikoro	Banamba	Diorila	Kangata	Kati	Kolokani		
Janvier	309 900	183 300	473 750	50 500	1 394 325	462 950	202 500	3 575 925
Février	460 600	451 450	813 750	71 750	1 933 900	120 600	205 650	4 708 900
Mars	572 000	178 500	567 500	412 600	1 501 750	842 350	215 500	4 350 200
Avril	205 500	131 000	320 500	59 000	842 800	653 100	145 000	2 350 900
Mai	250 750	162 125	115 750	240 300	1 293 600	445 250	"	2 507 475
Juin	158 000	262 500	78 500	92 300	1 122 725	366 500	80 750	2 163 775
Juillet	133 500	174 750	152 500	45 600	1 014 475	370 450	"	1 896 975
Aout	165 000	53 500	188 500	"	696 750	577 650	"	1 692 400
Septembre	116 500	169 000	356 500	53 500	861 100	32 500	1 905 750	1 817 300
Octobre	86 500	427 250	156 500	436 500	338 550	"	"	1 580 475
Novembre	103 225	132 250	153 000	58 400	553 150	400 500	103 500	2 719 600
Décembre	247 650	203 900	328 750	"	1 316 150	819 600	"	"
Total	2 810 345	2 535 225	3 919 500	1 092 450	13 685 875	6 519 400	1 106 400	31 270 175

Tableau N° 3
Recettes 1991

REGION DE SIFASSE

Périodes	Sikasso	Bougouni	Kadijole	Kolondiéba	Koulikoro	Vanetolia	Vorodoug	TOTAL
Janvier	875 250	1 390 000	61 000	1 038 500	134 750	711 000	19 500	4 295 100
Février	1 155 000	2 146 600	759 500	1 107 500	144 000	649 500	338 675	6 300 775
Mars	1 187 500	2 312 500	239 150	933 500	508 500	834 500	246 750	4 260 000
Avril	453 750	2 458 250	164 000	359 000	706 350	156 500	515 250	3 399 150
Mai	-	15 000	-	7 000	76 750	336 500	-	911 000
Juin	-	334 650	-	72 000	33 500	27 000	120 500	519 650
Juillet	-	23 500	-	36 000	245 300	43 000	-	338 750
Août	152 250	-	69 250	-	161 000	40 500	189 500	-
septembre	213 500	436 150	96 500	-	103 500	28 700	878 550	-
Octobre	250 000	24 000	-	-	55 000	-	201 750	-
Novembre	277 500	172 300	53 250	-	166 375	44 500	76 500	599 725
Décembre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total..	4 409 000	6 185 450	1 372 500	3 593 500	2 152 375	3 102 000	1 360 175	22 195 650

Tableau N° 4 : Recettes 1931
REGION DE SÉGOU

Periodes	Séguo	Berraouéli	Bia	Macina	Nieno	San	Toubaian	Torié
Janvier	1 835 750	332 650	720 400	761 550	969 650	271 650	165 700	5 057 750
Février	1 521 350	307 620	953 700	732 000	1 094 600	732 200	360 300	5 762 350
Mars	1 300 200	244 350	606 200	635 300	685 800	292 690	131 700	3 596 200
Avril	1 008 050	474 300	587 750	3 125 800	574 750	219 500	140 300	3 830 750
Mai	1 572 050	149 350	93 750	1 534 750	519 800	177 400	130 375	4 177 475
Juin	450 000	34 900	335 500	978 550	299 800	-	-	2 148 650
Juillet	556 500	64 600	69 750	232 600	232 500	90 000	44 100	1 280 050
Aout	560 500	14 250	15 500	152 850	-	242 750	27 000	1 092 850
Septembre	496 000	-	71 900	131 000	244 250	263 500	456 000	1 878 100
Octobre	356 000	20 250	56 500	179 000	256 050	-	165 400	1 126 550
Novembre	359 250	2 400	43 000	27 000	350 300	66 300	502 650	-
Décembre	841 000	65 500	197 625	-	393 350	89 100	1 584 975	-
Total... .	10 317 050	3 607 300	3 810 675	5 594 650	5 373 700	2 424 800	1 641 275	32 279 450

Tableau N° 5 : Recettes 1971
REGION DE MOPTI

Périodes	Mopti	Bandiagara	Bankass	Djenné	Douentza	Koro	Tenenkou	Youwarou	Total
Janvier	1 291 250	786 625	700 500	551 650	458 800	1 810 250	354 250	973 500	6 926
Février	1 775 625	794 400	921 400	373 300	891 550	1 199 250	495 565	922 250	7 638
Mars	864 125	749 375	499 750	230 650	102 000	478 750	379 000	924 250	4 176
Avril	326 250	580 000	336 750	511 025	223 500	108 100	1R5 500	309 500	2 480
Mai	390 875	609 875	742 000	742 975	217 500	30 000	25 000	247 500	3 005
Juin	336 000	131 250	199 500	200 250	170 000	72 000	54 000	1 201	
Juillet	116 500	95 750	294 750	96 850	72 000	174 250	"	1 187	
Aout	31 500	97 000	94 250	95 600	72 000	151 250	"	102 000	643
Septembre	-	20 500	-	51 250	66 000	"	29 000	166	
Octobre	109 500	71 750	46 000	44 500	60 000	54 250	132 000	228 000	
Novembre	142 300	114 500	55 000	150 000	246 000	77 500	"	746	
Décembre	218 700	193 000	-	101 550	96 500	22 000	104 600	264 000	1 049
Total	5 603 525	4 243 025	3 889 900	3 149 600	2 579 850	4 125 600	1 759 915	4 942 625	30 234

Tableau N° 6 : Recettes 1991
REGION DE TOMBOUTOU

Périodes	Tomboutou	Diré	Goundam	Miafunké	Goura-Mharoug	Total
Janvier	162 303	269 500	526 600	627 450	522 518	2 328 425
Février	425 610	252 375	851 940	805 750	660 100	2 995 775
Mars	154 750	401 500	128 000	585 375	937 600	2 242 225
Avril	219 125	221 750	348 675	405 625	349 500	1 544 375
Mai	-	-	-	122 375	280 000	402 375
Juin	70 300	-	-	115 250	30 600	217 550
Juillet	21 300	-	-	54 500	15 450	91 950
Août	-	315 150	-	109 500	17 750	123 250
Septembre	-	-	-	436 500	125 400	971 650
Octobre	75 125	38 500	116 500	131 125	85 800	154 125
Novembre	68 540	7 000	-	-	-	237 125
Décembre	-	-	-	-	-	540
Total... .	1 237 250	2 436 375	3 973 415	3 594 450	2 964 975	11 256 465

Tableau N° 7 : Recettes 1991
REGION DE GAO

Périodes	Gao	Ansongo	Bouréy	Menaka	Kidal	TOTAL
Janvier	24 500	42 000	-	29 375	-	95 875
Février	166 475	244 000	-	12 000	0 500	431 975
Mars	167 325	823 500	423 750	-	-	1 414 575
Avril	181 750	148 500	144 000	45 600	7 300	526 550
Mai	154 125	52 500	79 000	53 750	-	339 375
Juin	75 000	-	161 500	18 000	7 150	254 500
Juillet	40 000	-	-	51 000	-	98 150
Août	26 500	-	-	-	7 150	26 500
Septembre	34 000	29 500	-	8 600	72 100	79 750
Octobre	54 000	-	25 750	-	5 000	150 875
Novembre	60 750	7 625	77 500	-	-	337 565
Décembre	124 065	-	8 500	5 000	-	-
Total... ,	1 308 490	1 347 625	894 250	240 875	36 530	3 827 790

Tableau N° 8 : Recettes 1991

DISTRICT DE BAMAKO

Périodes	Recettes		
JANVIER	154	375	
FÉVRIER	391	425	
MARS	149	125	
AVRIL	213	425	
MAI	95	315	
JUIN	74	400	
JUILLET	152	350	
AOÛT	117	253	
SEPTEMBRE	143	600	
OCTOBRE	142	356	
NOVEMBRE	62	625	
DÉCEMBRE	140	525	
	1 764	326	

Tableau N° 9 : Récapitulatif des recettes forestières de l'année 1991

Régions	RECETTES D'EXPLOITATION					Total
	Forêts	Chasse	Pêche	Vente plants et divers	Défrichement	
Kayes	12 501 150	85 000	1 463 000	202 125	90 000	14 431 275
Koulikoro	27 051 000	62 500	1 079 500	131 425	365 000	28 708 425
District/Bamako	96 500	544 000	203 000	131 450	-	974 950
Sikasso	5 819 525	25 000	2 185 500	-	596 250	8 625 275
Ségué	19 663 600	-	3 586 500	169 600	1 238 750	24 550 450
Mopti	12 181 200	5 000	6 834 750	5 000	413 750	19 459 700
Tombouctou	4 717 350	-	4 448 000	26 800	1 875	9 194 025
Gao	1 142 050	-	2 553 000	19 800	13 750	3 929 800
Total.....	83 264 375	741 500	23 353 250	686 200	2 739 375	109 784 700
RECETTES DE TRANSACTIONS						
Régions	Forêts	Chasse	Pêche	V. R. S.	Total	Total Général
Kayes	7 873 500	206 250	100 500	13 375	8 297 625	22 128 900
Koulikoro	2 353 250	7 500	157 500	40 500	2 560 750	31 270 175
District/Bamako	196 875	90 000	35 625	463 875	786 375	1 761 325
Sikasso	13 366 875	11 250	135 000	56 250	13 569 375	22 195 550
Ségué	7 114 500	45 000	397 500	62 000	7 619 000	32 279 450
Mopti	10 444 440	157 500	232 500	-	10 834 440	30 294 140
Tombouctou	1 989 015	26 250	47 675	2 062 940	11 256 965	3 827 790
Gao	57 940	41 250	-	99 190	3 929 800	3 929 800
Total.....	43 398 395	607 500	1 135 125	688 675	45 829 695	155 614 395

Tableau N° 10 :

Rythme de recouvrement par mois et par direction régionale
Année 1991

Régions	Kayes	Koulakoro	Sikasso	Séguo	Mopti	Tambacoundou	Gao	Dist./Ska	Total
Mois									
Janvier	4 827 750	3 576 925	4 295 100	3 051 250	6 926 825	2 308 425	95 815	154 375	27 242 251
Février	6 649 175	4 705 900	6 300 175	5 702 850	7 368 340	2 995 175	431 375	341 425	54 499 21
Mars	3 893 b25	4 350 200	4 260 350	3 896 200	4 176 900	2 247 225	149 125	24 311 65	24 311 65
Avril	1 225 000	2 350 900	3 399 350	3 810 750	2 480 625	1 544 875	526 550	15 577 477	15 577 477
Mai	2 514 350	3 507 475	911 000	4 177 475	3 053 725	402 375	339 375	15 954 15	15 954 15
Juin	795 750	2 163 275	120 000	2 148 650	1 201 000	217 650	254 570	6 965 72	6 965 72
JUILLET	427 775	1 895 975	519 650	1 280 050	1 187 300	91 950	98 150	332 350	5 634 00
Août	117 375	1 692 400	128 750	1 092 850	643 600	127 250	26 506	117 250	4 005 977
Septembre	534 125	3 905 750	380 500	1 879 825	166 750	877 650	72 100	133 000	5 958 10
Octobre	572 950	1 817 325	378 550	1 124 350	746 600	131 125	79 750	142 350	5 493 377
Novembre	600 125	1 560 475	201 750	502 650	1 049 300	237 123	150 875	61 625	4 283 923
Décembre	531 103	2 719 600	790 725	1 584 950	1 341 975	75 540	337 465	140 325	7 522 087
	72 728 900	31 270 175	22 196 650	32 279 450	30 294 140	11 236 565	3 821 790	4 761 325	155 614 39

Tableau N° 11 : Evolution des rentes forestières de 1971 à 1991

Années	RENTES D'EXPLOITATION				Total
	Forêt	Chasse	Pêche	Défore	
1971	12 518 125	5 129 337	8 510 625	4 545 140	30 609 127
1972	16 180 625	5 014 375	9 661 100	2 662 397	33 519 497
1973	15 625 847	5 996 625	6 462 456	2 926 385	20 021 707
1974	19 785 282	6 714 062	7 065 187	856 207	34 480 735
1975	31 547 398	7 882 373	12 443 079	1 712 795	53 563 335
1976	33 942 272	10 445 760	26 778 750	1 110 175	72 276 957
1977	37 328 307	9 964 630	38 712 175	1 413 622	37 427 134
1978	36 338 139	9 877 000	30 369 125	1 811 590	72 055 870
1979	35 842 845	346 750	32 659 622	1 227 525	73 124 857
1980	44 256 872	506 437	32 078 390	972 125	79 823 874
1981	53 842 377	405 850	30 397 500	932 250	85 547 977
1982	69 243 350	447 840	34 711 192	14 550	104 402 932
1983	67 975 720	553 850	33 001 100	-	101 386 670
1984	68 733 640	561 631	23 082 200	-	92 377 471
1985	74 337 595	282 825	22 800 125	3 830 190	101 250 735
1986	119 767 490	677 805	40 703 200	2 538 015	163 726 580
1987	146 964 605	1 910 685	40 038 350	4 118 065	193 632 105
1988	137 554 376	924 435	44 669 000	6 538 800	189 686 410
1989	130 235 045	648 315	44 198 273	6 966 225	182 248 858
1990	135 360 115	739 465	42 363 415	6 160 425	134 623 420
1991	83 764 375	741 500	22 353 250	3 425 575	109 784 700

Tableau N° 11 (fin) : Evolution des recettes forestières de 1971 à 1991

ANNÉES	RECETTES D'EXPLOITATION			TOTAL
	Forêt(s)	Chasse	Parc(s)	
1971	12 025 662	553 137	218 125	12 700 924
1972	18 155 975	506 475	250 750	19 222 206
1973	12 914 305	601 562	206 625	13 271 989
1974	20 056 942	204 687	910 320	21 771 499
1975	32 297 256	954 825	961 040	34 153 125
1976	35 283 462	250 875	674 700	37 209 537
1977	50 871 407	1 961 937	1 219 625	56 852 469
1978	54 525 675	1 487 362	2 662 637	62 575 074
1979	70 893 667	2 214 600	2 908 875	76 317 642
1980	95 980 522	4 620 442	3 326 812	103 957 936
1981	156 315 654	3 655 797	3 280 900	163 252 391
1982	189 309 645	2 024 780	1 106 187	183 458 982
1983	168 634 631	2 582 125	1 373 412	172 189 584
1984	194 355 571	34 938 562	563 964	119 455 067
1985	197 503 469	3 159 445	1 652 265	170 538 391
1986	171 376 850	2 462 875	316 142	213 749 056
1987	162 615 625	2 442 750	1 952 700	211 832 668
1988	171 245 507	2 354 375	152 795	143 036 005
1989	198 377 880	1 578 750	2 623 625	325 284 863
1990	323 468 310	1 699 315	664 600	457 750
1991	43 398 395	1 607 500	1 135 125	688 675
				Total

Tableau N° 12 : Recettes forestières 1991

Exploitation forestière

Postes	Bois d'œuvre	Bois de service	Bois de charbon et charbon de bois	Vente plants et divers	Défrichement	Total
Kayes	175 000	1 163 000	2 096 500	29 500	-	3 464 0
Bafoulahé	96 500	590 300	546 750	-	-	1 033 5
Diéma	402 000	413 500	44 000	-	-	859 0
Réniéba	126 000	599 050	100 000	172 625	-	1 091 6
Nita	1 498 000	132 000	1 951 300	-	70 000	4 671 3
Bioro	145 500	143 700	374 500	-	-	664 7
Mélizane	345 500	599 050	131 300	-	20 000	1 092 5
Total... .	2 789 500	4 757 500	5 044 550	202 125	90 000	12 883 2
Koulikoro	127 000	96 950	1 972 500	64 500	87 500	2 316 0
Bamako	162 000	113 750	1 993 800	-	15 000	2 244 6
Dipila	422 000	100 500	1 969 500	20 500	5 000	2 523 5
Mangaba	287 500	213 750	117 700	12 500	37 500	659 0
Néti	692 000	130 050	11 954 100	20 925	67 500	12 511 6
Molokani	161 500	54 000	5 887 400	6 500	57 500	6 437 4
Nara	61 500	759 500	318 400	6 500	131 000	780 9
Total	1 853 500	975 500	24 222 000	131 450	365 000	27 547 4
Bamako - District	96 500	-	-	131 450	-	227 5
Sikasso	278 500	128 500	1 443 500	-	45 000	1 895 5
Bougouni	448 500	66 500	522 200	-	23 750	1 060 9
Hadjolé	54 500	36 000	63 500	-	140 000	281 5
Colondiéba	122 500	26 500	26 000	-	10 000	195 0
Routiala	114 000	36 100	638 375	-	20 000	1 008 4
Sanfélila	696 000	24 000	377 300	-	20 000	1 117 3
Torosso	180 500	139 200	143 600	-	337 500	800 5
Total...	1 894 000	444 800	3 424 475	-	596 250	6 359 5
Ségou	1 398 500	883 250	7 100 150	60 000	30 000	9 171 9
Baraouéll	194 000	263 100	702 700	11 800	132 500	1 304 1
Ila	454 500	169 400	582 450	60 000	375 000	1 541 1
Kacina	217 500	1 809 100	616 700	-	87 500	2 731 4
Nicé	124 500	286 700	2 884 750	-	-	3 297 1
San	195 000	325 050	707 250	2 000	497 500	1 722 1
Dominian	212 500	413 250	172 400	25 800	116 250	950 1
Total...	2 797 500	3 282 450	12 766 900	169 600	1 236 750	20 826 1

Tableau N° 12 (Fin) : Recettes (millions francs 1991)

Exploitation forêts

Postes	Bois d'œuvre	Bois de service	Bois de chauffe et charbon de bois	Vente plants et divers	Défrichement	Total
Mopti	141 500	748 500	1 676 750	-	2 500	2 059 750
Sandiaagara	160 500	939 400	1 919 750	-	12 500	3 032 750
Bankass	259 500	566 000	245 250	-	45 000	1 116 750
Djenné	134 000	161 500	784 450	-	8 750	1 119 150
Moerantza	362 000	323 750	1 011 600	-	20 000	1 719 350
Koro	218 000	345 050	562 800	-	-	1 131 850
Téhénkou	39 000	93 500	242 100	-	-	374 600
Touwareou	54 000	455 500	1 617 500	5 000	345 000	2 475 000
Total... .	1 368 500	3 210 500	8 020 200	5 000	433 750	13 037 250
Tomboctou	42 000	247 550	125 750	8 650	-	423 350
Diré	54 000	150 500	349 000	-	1 825	451 825
Goundam	6 000	327 000	106 600	4 550	-	374 150
Wiafunké	31 000	1 185 700	684 500	-	-	1 096 500
Rharoué	451 000	897 750	192 000	16 100	-	1 556 100
Total... .	584 000	2 793 100	2 353 250	26 800	1 875	4 672 875
Gao	5 500	48 500	499 750	19 800	-	593 800
Ensenge	18 000	106 500	87 950	-	-	231 800
Bourrem	-	3 300	68 250	-	8 750	80 750
Menaka	4 000	32 750	214 250	-	5 000	236 250
Kidal	-	4 050	32 500	-	-	36 500
Total... .	27 500	174 800	901 750	19 800	13 750	1 137 850
Totaux	11 411 600	16 120 450	35 733 225	686 200	2 739 375	36 689 200

Tableau N° 13 : Recettes forestières 1991

Exploitation, chasse et pêche

Postes	Chasse Autres permis	Pêche
Kayes	-	360 000
Bafoulabé	-	565 000
Diéma	-	-
Kéniéba	-	247 000
Kita	25 000	291 000
Nioro	-	-
Yélimané	-	-
Total.....	95 000	1 463 000
Koulikoro	-	353 000
Bacama	-	-
Dioïla	-	253 500
Kangaba	-	210 500
Kati	82 500	152 500
Kolokani	-	10 000
Nata	-	-
Total.....	82 500	1 079 500
Bamako District	344 000	203 000
Sikasso	10 000	340 500
Bougouni	15 000	288 500
Kadiola	-	233 000
Kolondiéba	-	137 500
Koutiala	-	75 000
Yanfolila	-	1 111 000
Yorosso	-	-
Total.....	25 000	2 185 500
Ségou	-	1 106 500
Baraquélli	-	195 000
Bla	-	35 000
Macina	-	599 500
Nioro	-	1 644 500
San	-	10 000
Tominian	-	-
Total.....	-	3 586 500

Tchad : Recettes forestières 1991

Exploitation chasse et pêche

Pôvres	Chasse		Pêche
	Autres permis		
Kopti	-		2 968 875
Kadiagara	-		-
Bankass	-		22 500
Mijené	-		403 000
Touentch	2 500		97 500
Koro	-		-
Te. enkou	2 500		433 000
Yamérou	-		2 702 875
Total.....	5 000		6 834 750
Tchoudjou	-		739 500
Djiré	-		1 124 000
Goundam	-		637 500
Nafunké	-		1 232 500
Pharous	-		714 500
Total....	-		4 448 000
Gao	-		
Ansongo	-		
Sotchou	-		
Menaka	-		
Ndjaména	-		
Total.....	-		2 953 000
Total Général	741 500		22 383 250

Tableau N° 14 : Recettes forestières 1991

Contentieux

Postes	Transactions forestières	Transactions chasse	Transactions pêche	Vente après saisie	Total
Mavodé	1 867 125	45 000	19 500	-	1 931 625
Bafoulabé	1 455 750	30 000	37 500	18 375	1 541 625
Diéma	1 264 000	75 000	-	-	1 339 500
Mériéba	789 375	146 250	52 500	-	958 125
Kita	1 347 000	-	-	-	1 347 000
Nioro	460 500	-	-	-	460 500
Wéliebané	719 250	-	-	-	719 250
Total...	7 873 500	296 250	109 500	18 375	8 297 625
Guéckédou	81 625	-	52 500	6 750	140 875
Bassamda	311 625	-	-	-	311 625
Ogobla	742 500	-	82 500	-	742 500
Langabé	139 500	-	22 500	-	222 000
Tati	425 750	-	-	30 000	476 250
Kolokani	330 750	7 500	-	3 750	342 000
Waro	325 500	-	-	-	325 500
Total...	2 355 250	7 500	157 500	40 500	2 560 750
District/Bko	196 375	90 000	35 625	463 875	786 375
Sikasso	2 106 750	-	-	-	2 106 750
Sougouoni	4 821 000	-	-	-	4 821 000
Kadiolo	715 500	11 250	131 250	-	858 000
Kolondiéba	3 261 000	-	-	-	3 261 000
Kouriala	1 013 250	-	-	56 250	1 069 500
Xanfolila	870 000	-	3 750	-	873 750
Yorosso	579 375	-	-	-	579 375
Total...	13 366 875	11 250	135 000	56 250	13 569 375
Ségué	619 500	45 000	52 000	62 000	778 500
Béracuéli	120 000	-	-	-	120 000
Bla	2 134 125	-	-	-	2 134 125
Macina	2 922 750	-	345 500	-	3 268 250
Niono	431 250	-	-	-	431 250
San	589 375	-	-	-	589 375
Tominian	297 375	-	-	-	297 375
Total....	7 134 500	45 000	397 500	62 000	7 619 000

Tableau N° 14 (fin) : Recettes forestières 1991

Contentieux

Postes	Transactions forestières	Transactions chasse	Transactions pêche	Vente après saisie	Total
Mopti	513 000	45 000	7 500	-	565 500
Bauchiagara	1 135 875	75 000	-	-	1 210 875
Bankass	2 438 250	37 500	75 000	-	2 550 750
Bjénné	1 627 500	-	-	-	1 627 500
Douentza	760 500	-	-	-	760 500
Koro	2 993 250	-	-	-	2 993 250
Tenenkou	893 565	-	56 250	-	949 815
Youwarou	82 500	-	93 750	-	176 250
Total....	10 444 440	157 500	232 500	-	10 834 440
Tombouctou	27 750	-	7 500	39 675	74 925
Diré	9 750	-	11 250	-	21 000
Goundam	800 140	-	7 500	-	807 640
Niafunké	465 750	-	-	-	465 750
Rharous	605 625	-	-	6 000	693 625
Total....	1 989 015	-	26 250	47 675	2 062 940
Gao	53 065	-	41 250	-	94 315
Ansongo	-	-	-	-	-
Bourem	-	-	-	-	-
Menaka	4 875	-	-	-	4 875
Kidal	-	-	-	-	-
Total....	57 940	-	41 250	-	99 190
Total Général	43 398 395	607 500	1 135 125	686 675	45 829 690

Tableau N° 15 : Evolution des recettes fiscales

1981 - 1991

Directions Régionales	Pays	Koulikoro	Dé/Bamako	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombuctou	Gao	Total
1981	22 034 370	33 506 167	1 255 312	54 540 012	23 748 550	54 198 896	25 530 112	14 890 933	246 800 356
1982	31 135 152	39 338 980	1 055 510	76 329 007	36 201 985	73 425 405	22 135 400	18 240 132	297 841 883
1983	24 163 557	35 437 712	1 293 625	45 240 487	35 453 667	40 269 550	15 696 220	15 165 960	213 575 773
1984	20 551 973	34 766 715	2 055 625	37 272 754	35 995 406	26 587 538	11 187 033	9 864 441	198 284 585
1985	37 068 080	38 478 015	2 416 275	53 498 325	35 601 792	27 396 250	9 524 939	10 215 390	213 789 066
1986	55 596 640	44 809 315	3 474 558	79 996 600	58 397 065	66 210 935	16 798 320	13 242 265	346 514 695
1987	60 868 175	62 135 195	6 886 145	73 693 750	59 529 850	56 656 415	21 533 540	10 325 985	361 692 605
1988	16 122 875	49 219 340	4 590 383	79 419 275	51 333 225	75 647 497	23 544 590	9 769 925	366 637 112
1989	62 060 516	33 806 315	3 530 600	61 974 660	48 707 865	84 411 510	19 102 765	11 290 700	325 284 853
1990	61 226 245	43 380 589	2 802 190	52 459 435	40 491 350	68 104 110	32 146 805	8 195 500	313 898 730
1991	22 728 900	31 270 175	1 562 325	23 195 650	32 279 450	33 264 140	11 256 965	3 827 790	155 614 395

Tableau N° 16 : Production forestières 1991

Bois de chauffe et charbon de bois
(en stères) (en quintaux)

Postes	Bois de chauffe	Charbon de
Kayes	10 085	318
Bafoulabé	1 627,2	453
Diéma	220	-
Kéniéba	500	-
Rita	9 073	-
Nioro	1 835	545,2
Yélimané	645	30
Total	23 985,2	-
Koulikoro	7 502	1 346,2
Banamba	8 348	1 924,4
Dioïla	3 940	1 297
Kangaba	407	4 726
Kati	40 564,75	146,2
Kolokani	25 201,5	15 395,8
Nara	1 397	3 390
Total	87 260,25	156
Sikasso	12 750	-
Bougouni	2 251	1 146
Kadiolo	305	248
Kolondiéba	105	10
Koutiala	1 745	60
Yanfolila	650	307
Yorosso	718	989,2
Total	18 524	-
Ségou	32 464	2 760,2
Baraouéli	3 406	1 467
Bla	2 481	66
Macina	3 021	345
Niono	14 305	50
San	3 427,5	95
Tominian	357	89
Total	59 461,5	400
		2 532

Tableau N° 16. (fin): Production forestières 1991

Bois de chauffe et charbon de bois
(en stères) (en quintaux)

Postes	Bois de chauffe	Charbon de bois
Mopti	7 925	367
Bandiaagara	6 125	2 779
Bankass	1 155	-
Djenné	3 218,5	563
Douentza	5 058	-
Koro	2 799	36
Terenkou	1 170	32
Yéawarou	7 820	30
Total....	35 270,5	3 807
Tombouctou	230	315
Diré	1 180	26
Goundam	513	660
Niafunké	3 615	70
Rharous	743	166
Total.....	6 283	1 237
Gao	2 297,5	161
Ansongo	420	252
Bouréa	387,5	15
Menaka	1 055	11
Kidal	130	26
Total....	4 230	465
Totaux	235 114,45	39 182,4

Tableau N° 1 : Productions forestières 1950
Bois d'œuvre et d'industrie

Postes	Cultures			Lignière			Vene			Douaure			Sapin			L'epine			Buisson			
	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	Nom	Vol.	Surface	
Kayes	3	4,947	1,669				1	0,76	22	15,444						6	1,56	16	52,7			
Battalabé									4	2,808						7	1,48	30	47,1			
Djédo									113	79,326						22	27,2	80	55,6			
Kédiéba									3	2,106						21	7,14	67	48,59			
Kita	1								17	11,934						17	5,70	57	48,19			
Rioro									5	6,914						17	1,26	56	46,71			
Yélingué									2	2,156						6	2,04	34	102,36			
	4	6,298						1	0,70	167	18,638						51	51	22	47,1,93		
Koutiala	1	5,298														20	0,66					
Bamako									19	11,934						24	0,66					
Séria	7	12,565							42	13,520						8	1,15					
Kangaba									4	2,802						68	23,12					
Kat	4	6,596			2	0,936			14	9,578			102	47,32		5	1,7					
Kolokani	5	8,745							15	11,332			95	52,31		113	16					
Kara									5	5,616			42	42,4		16	2,64					
Kara																22						
	19	29,682						2	0,636	2												
Sikasso	3	4,947		1	0,453											3	0,65	242	35,32	251	113,07	
Bogouni	2	4,947		4	0,453											4	1,25					
Kadiogo	1	4,947							2	1,6						5	0,34					
Koutiala	5	8,263		1	0,453		10	7					27,06		1	1,25	2	0,66				
Tombouctou	1	4,947		12	0,453								0,66		2	0,66	276	182,16				
Yorosso	3	4,947											1,98		3	1,98						
																515	339,9	4	1,25	3	1,02	
Total	5	24,735	16	7,248	24	17,04											512	72,34				

Tableau n° 17 (suite) : Production forestière (en m³) (1991)

Dans l'ordre et en date croissante

Position	Nom	Surface	Volume	Boisement		Végétation		Sylviculture		Kézardage		Cultures		
				Mois	Année	Surface	Volume	Volume	Année	Surface	Volume	Volume	Année	
3680	Baillou	5	1,65	12	1991	15	11,9	165	76,512	31	8,55	10,2	1991	
R17		2	2,25			32	3,0	22,664	5	5,78	2,7	2,7	1991	
Marie			3,229			32	0,1	0,1	3	0,1	0,1	0,1	1991	
Pierre		1				76	0,1	0,1	16	0,1	0,1	0,1	1991	
Paul						52	0,1	0,1	10	0,1	0,1	0,1	1991	
Total		8	1,65			13	0,1	0,1	13	0,125	0,125	0,125	1991	
3681	Baillou	8	13,10			59	22,4	213	93,3	26	17,16	4	1,23	1991
R17		2	2,25			32	3,0	22,664	5	5,78	2,7	2,7	1991	
Marie			3,229			32	0,1	0,1	3	0,1	0,1	0,1	1991	
Pierre		1				76	0,1	0,1	16	0,1	0,1	0,1	1991	
Paul						52	0,1	0,1	10	0,1	0,1	0,1	1991	
Total		8	13,10			13	0,1	0,1	13	0,125	0,125	0,125	1991	
3682	Baillou	6	4,2			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
R17						32	0,1	0,1	3	0,1	0,1	0,1	1991	
Marie						76	0,1	0,1	16	0,1	0,1	0,1	1991	
Pierre						52	0,1	0,1	10	0,1	0,1	0,1	1991	
Paul						10	0,1	0,1	2	0,1	0,1	0,1	1991	
Total		6	4,2			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		24	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Totale		24	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31	24,15	22,23	22,23	1991
Total		32	32,45			31	40,50	140	95,4	31				

*annexe n° 12 (fin) : productions forestières 1991

émissions d'origine et d'industrie

postes	Calcedrat			Lingue			Uenz			Dorogouta			Seri			Singer			Méchler			Divers		
	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3	Abre	Vol.	m3
Gau																								
Ansongo																								
Gourong																								
Monakie																								
Kidal																								
Total																								
Distrait/SKo	7		11,544																		25	14,25		
Totaux	52	65,248	13	8,154	55	45,74	507	355,74	1329	877,14	5	6,622	660	224,4	3803	2166,57				6	3,92			

Tableau N° 18 : Productions forestières 1991
Sols de service par unité de pied

Postes	Ronier	Boum	Perches	Perchettes	Gaulettes	Ban ou rachis	Ban
Kayes	425	-	110	500		-	
Safoulabé	92	-	292	6510		-	
Diéma	3	-	1366	3822		-	
Kénieba	-	42	1897	2100		100	
Kita	413	-	50	460		110	
Nioro	-	-	401	1491		-	
Talimane	-	-	123	10760		-	
Total....	933	42	4235	25643	-	210	
Koulikoro	3	-	381	1226		-	
Banamba	-	-	372	1699		-	
Dicila	-	-	260	1050		500	
Kangaba	-	-	56	372		-	
Kari	5	-	76	160		80	
Kolokari	101	-	-	100	140	690	
Kara	-	-	560	2730	480		
Total....	119	-	1805	7337	620	1270	
BS/Bamako	-	-	-	-	-	-	
Sikasso	-	-	200	480		2060	
Bougouni	-	-	10	600			
Kadiolo	-	-	160				
Kolondiéba	-	-	-	100			
Koutiala	2	-	40	282		140	
Yacéniilia	-	-	30				
Yorosso	-	-	148	2890		1400	
Total....	2	-	588	4352	-	2600	
Ségou	-	-	1405	2500		2280	
Baraouéli	1	-	528	3638		-	
Bla	-	-	108	2474		390	
Macina	418	5	691	6665		10480	
Niono	-	-	178	3440		620	
San	2	-	46	5423		40	
Tominian	-	-	143	7840		-	
Total....	420	5	3699	34882	-	13810	
Mopti	6	-	470	2940	100	200	
Bandiagara	100	-	26	14050	-	560	
Bankass	-	-	64	9326	1820	-	
Djenné	12	4	6	7392	60	790	
Douentza	2	204	72	1350	-	-	
Koro	-	-	645	4922	-	-	
Tenenkou	-	49	-	80	570	30	
Youwarou	-	7	-	1480	-	-	
Total....	264	1281	36550	2550	-	1680	

Tableau N° 16 (fin) : Productions forestières 1991

Bois de service par unité de pied

Postes	Ronier	Doum	Perches	Perchettes	Gaulettes	Ban ou rachis	Bambu
Tombouctou		-	342	3880		30	
Biré		-	60	3540		-	
Goundam			60	5310		-	
Niafunké		1131	58	820		-	
Pharoué			597	16164		-	
Total...		1131	1122	29714	-	30	
Gao		32	161	-	190		
Ansenço		-	12	-	198		
Bourem		3	11	-	-		
Menaka		-	13	9	15		
Kidal		-	26	-	-		
Total...		35	223	9	403	-	
Totaux	1594	1477	12957	138 487	3573	19600	1636

Tableau N° 19 : Commerce des produits de cueillette (en tonnes)
 Contrôle de l'année 1982 à 1991 (d'après les données de la division du conditionnement
 de l'Agriculture

Produits	Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Gomme arachide		328,1	348,1	234,1	1336,7	61,5	291,0	364,4	292,9	30	
Avocats de Karité		3282,5	-	-	1338,8	1,1	175,0	-	1121,3	3936	250
Selurre de Karité		-	-	-	-	-	-	-	64,8	1075,9	
Nattière		266,1	220,9	300	-	800	-	-	250	-	200
Scoubalà		1,8	1,3	50,8	60	400	-	-	0,0	980	200,00
Eventail		0,4	6,2	101	-	-	-	-	-	100	25
Panaro		79,6	84,6	74,5	15,0	-	16,5	-	5	4,6	506,5
Rouilles baobab		15,5	110,3	73,3	0,1	624,7	2,3	4,5	5,8	~"	0,1
Gomme combretum		379,5	640,4	309,2	636958	211,6	786,7	572,7	586,2	1125,0	190,28
Dattes		-	-	-	-	20,1	103	-	50	-	-
Cire d'abeille		29,9	75	4,0	97	-	6,04	480,6	-	5	-

Tableau N° 20 : Délivrance des permis d'exploitation

Postes	Bois de construction	Charbons de bois	Bois d'œuvre	Bois de service	Permis de chasse	Perc. de pé.
Kayes	576	33	90	45	-	101
Bafoulébé	107	7	58	95	3	174
Djéma	13	-	105	185	-	-
Kéniéba	34	-	96	248	-	76
Niata	266	31	137	42	10	89
Nioro	126	6	94	76	-	-
Yélimané	44	-	101	144	-	-
Total...:	1186	77	653	835	13	445
Koekouré	926	272	65	90	-	138
Banambas	689	25	56	137	-	59
Dédiéla	334	665	159	64	-	61
Kangaba	46	19	75	37	-	-
Kati	4547	2104	227	63	23	84
Kolokana	1186	296	60	28	-	2
Nara	91	0	14	101	-	-
Total...:	7739	4511	678	520	23	334
De/Bamako	-	-	-	-	11	97
Sikasso	300	82	167	79	2	80
Bougouni	205	26	50	35	1	99
Kadiolo	17	1	21	6	-	53
Kolondiéba	4	6	30	11	-	31
Koutiala	58	130	39	18	-	16
Yamfoliba	40	16	31	7	-	287
Morosso	50	-	54	59	-	-
	592	263	362	215	3	563
Ségou	2239	58	617	204	-	23
Baraouall	245	6	74	138	-	42
Bla	173	16	274	89	-	11
Macina	270	5	108	572	-	52
Ricope	1753	9	59	133	-	-
San	167	0	85	71	-	-
Cominien	43	29	94	83	-	-
	5584	130	1312	1290	-	523
Mopti	482	18	64	63	-	90
Banforagara	487	123	96	250	-	7
Bankass	108	6	37	155	-	5
Djenné	217	283	42	64	-	10
Doumboza	206	-	139	171	1	3
Koro	237	4	33	98	-	-
Tenenkou	101	2	43	36	4	12
Youwarou	187	1	35	13	-	73
	2206	497	579	850	2	206

Tableau N° 22 (fin) : Délivrance des permis d'exploitation

Postes	Bois de chauffe	Charbon de bois	Bois d'œuvre	Bois de service	Permis de chasse	perm de pêche
Tombuctou	16	20	24	93	-	318
Diré	114	9	29	75	-	335
Soudan	46	2	2	53	-	172
Niafunké	203	12	10	30	-	370
Réaux	69	20	104	236	-	226
	448	63	169	483	-	1321
Gao	236	29	2	12	-	246
Aïeongo	32	9	6	45	-	328
Bourem	32	2	-	1	-	203
Menaka	52	6	2	9	-	-
Kidal	22	5	-	6	-	-
Total....	424	51	10	73	-	777
Totaux....	18330	4582	3783	4266	41	6383

Tableau N° 21 : Etat des délits - Nombre total des délits commis en 1991.

Postes	F O R E S T S						Chasse	Pêche	Total Gé
	Datri-chement	C2S	Exploitation forestière	Feux de Brousse	Autres	Total			
Rives	24	20	4	7	1	46	2	3	39
Haboulabé	31	18	-	8	-	55	3	-	38
Diéma	3	16	3	2	24	48	-	-	8
Kéniéba	18	4	2	3	3	30	12	-	18
Mita	7	23	-	1	30	62	-	-	14
Nioro	11	16	34	1	11	72	-	-	72
Mélimané	-	17	-	-	33	50	-	-	-
Total...	84	111	44	22	162	363	10	20	
Koulikoro	2	2	-	2	2	6			3
Bamambé	5	9	1	2	3	19			
Gioffia	1	-	-	15		16			5
Mangaba	5	-	-	1		6			1
Matti	-	6	3	6	4	13			
Molokani	2	1	-	-	5	8	1		
Nara	4	2	-	-	8	14			
Total....	19	13	13	24	22	82	1	9	
DB/BAHAKO	-	-	14	-	57	71	6	6	
Sikasso	21	6	2	37	4	70			
Sougouoni	3	-	-	99	6	108			
Kadiolo	15	1	-	11	41	38	2	21	
Holonatéba	39	-	-	78	-	117			
Moutiala	10	4	2	5	5	35			
Maniolila	-	-	2	32		23			1
Morosso	10	1	-	5		16			
Total...	107	12	4	252	27	407	2	22	
Ségou	-	-	22	4	6	32	2	3	
Beraouélli	-	-	-	5	-	3			
Bla	6	1	24	-	18	39			2
Nacina	5	6	1	1	6	19			4
Niono	-	5	-	-	-	5			
San	5	8	6	-	-	19			
Tominian	2	2	-	13	13	30			
Total...	18	22	43	21	43	147	2	19	
Népi	1	9	-	2					
Bandiagara	19	8	5	1					
Sankass	37	14	24	3					
Djenné	19	18	-	-					
Bouentza	9	10	-	-					
Noro	38	23	23	-					
Tenekou	-	2	-	12					
Guvarou	-	1	-	1					
Total...	123	36	42	15	277	547	3	15	

Annexe N° 21 (fin) : Etat des délits - Nombre total des délits commis en 1991

Postes	Défri- chement	CSS	Exploi- tation fraude- use	Feux de Brousse	Autres	Total	Chasse	Pêche	Tot Gén
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tombouctou	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Siré	-	-	-	-	1	1	-	2	-
Goudal	-	-	-	-	10	10	-	1	-
Niafunké	-	-	-	-	4	4	-	5	-
Rharous	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	15	15	-	10	-
Gao	1	+	-	-	5	7	-	11	-
Ansongo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bourem	-	-	-	-	2	2	-	-	-
Menaka	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kidal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	1	-	-	7	9	-	11	-
Totaux	352	245	151	343	493	1641	31	107	17

Tableau N° 22 : Contentieux - activités de la police
 Nombre de procès-verbaux dressés au cours de l'année 1991

Postes	Forêts	Pêche	Chasse	Total
Kayes	36	2	1	39
Bafoulabé	52	9	3	64
Diéma	58	-	1	59
Kéniéba	30	8	12	50
Xita	63	-	-	63
Nioro	72	-	-	72
Yélimané	50	-	-	50
Total....	366	19	17	402
Koulikoro	5	5	-	10
Bamambra	20	-	-	20
Dicilia	16	-	-	16
Kangaba	6	3	-	11
Kati	10	2	-	12
Kolokani	11	-	1	12
Nara	9	-	-	9
Total....	77	12	1	90
DISTRICT/BKO	54	5	6	65
Sikasso	70	-	-	70
Bougouni	39	-	-	39
Kadiole	38	2	21	61
Kolondiéba	99	-	-	99
Koutiala	66	-	-	66
Yantolila	23	-	1	24
Zorosso	16	-	-	16
	371	3	22	395
Ségou	32	3	2	37
Baraouéla	3	-	-	3
Bia	39	7	-	46
Macina	29	4	-	33
Niono	5	-	-	5
San	19	-	-	19
Tominian	30	-	-	30
Total...	147	14	2	163
Mopti	3	1	1	5
Bandiagara	26	-	1	27
Bankass	28	6	1	35
Océan	19	-	-	19
Douverza	25	-	-	25
Koro	34	-	-	34
Ténekkou	15	2	-	18
Yennenga	3	3	-	6
Total...	153	10	3	169

Tableau N° 22 (fin) : Contentieux - activités de la police
 Nombre de procès-verbaux dressés au cours de l'année 1991

Postes	Forêt	Pêche	Chasse	Total
Combassou	19		2	21
Biré	5		2	7
Goudar	12		1	13
Miafunke	15			15
Rharous	23		1	24
Total...	74	-	5	80
Gao	7	11		18
Anedogo				
Bouréma				
Menaka	2			2
Kidal				
Total...	9	11	-	20
Totaux	1251	77	57	1385

Tableau N° 22 (fin) : Contentieux - activités de la police

Nombre de procès-verbaux dressés au cours de l'année 1991

Postes	Forêt(s)	Pêche	Chasse	Total
Tombouctoo	19		2	21
Dire	5		2	7
Goundao	12		1	13
Niafunké	15			15
Rharous	22		1	24
Total...	76	-	6	80
Gao	7	11		18
Ansongo				
Bourem				
Nenaka	2			2
Kidai				
Total...	9	11	-	20
Totaux	1252	77	57	1385

Tableau 23 : Vente de clamses - printemps 1991

Postes	S S S E N C E S						Total
	Nbre pied	Gmelina	Mucilage	Autres			
Nbre pied	Recettes	Nbre pied	Recettes	Nbre pied	Recettes	Nbre pied	
Kayee	324	20000		114	3500	434	29500
Entoumbé				114	3500	434	29500
Lilama				114	3500	434	29500
Kéniabé				114	3500	434	29500
Kituk				114	3500	434	29500
Nicre				114	3500	434	29500
Yélimangé				114	3500	434	29500
Total	425	20000		1231	3112	1553	191200
Koutikoto	100	2500		340	37000	1440	64100
Ranembé	150	7500		120	13000	220	20500
Dibila				500	12500	500	12500
Nangaba				607	20700	607	20700
Kati	230	6500		230	1100	230	6500
Kotekoni	50	2500		80	1000	130	6500
Total	430	19000		1607	45790	1040	66500
District/Etc	50	5000		120	18000	1727	108450
Sikasso							-
Regionaux							-
Radios							-
Koloniale							-
Ecclésiale							-
Véhiculé							-
Yorosso							-
Total	"	"	"	"	"	"	"

Hosted	Need	One kind	Two kinds	Three kinds	Total
	None	Reactive	None plus	Reactive	Total
Séguo					
Barroso					
Bla					
Macina					
Nicola					
Sad					
Tominaga					
Total					
Wogli					
Barreiros					
Baukass					
Björnhe					
Douarriaz					
Kosu					
Tschinkov					
Yousaroul					
Total	-	-	-	-	-
Tombocoton					
Dige					
Coutinho					
Miafunka					
Ribeiro					
Total	-	-	-	-	-
Gao					
Ansongo					
Bonjem					
Menaka					
Kigal					
Total	-	200	-	-	-
Total	300	44200	-	1727	63700
				6902	357825
				6992	304375

Tableau 24 : Défrichement - Année 1991

Postes	Superficie (ha)	Recettes
Rayes		
Bafoulacé		
Diéma		
Kéniéba		
Kita	14	70 000
Nioro		
Yélimané	4	20 000
Total....	18	90 000
Koulikoro	5,5	57 500
Bananté	3	15 000
Diolla	1	5 000
Kangaba	5,5	27 500
Kati	13,5	67 500
Kolokani	11,5	57 500
Nara	27	135 000
Total....	67	365 000
District Bamako	-	-
Sikasso	9	45 000
Bougouni	4,75	23 750
Kadiolo	28	140 000
Kolondiéba	2	10 000
Koutiala	4	20 000
Yanfolila	4	20 000
Yorosso	67,5	337 500
Total....	119,25	596 250
Ségou	6	30 000
Baraouéli	26,5	132 500
Bla	75	375 000
Macina	17,5	67 500
Niono		
San	99,5	497 500
Tominian	23,25	116 250
	247,75	1 238 750
Mopti	0,5	2 500
Bandiagara	2,5	12 500
Bankass	9	45 000
Djénré	1,75	8 750
Douentza	4	20 000
Koro		
Tenenkou	46	345 000
Yéwarecs		
Total....	63,75	433 750

Tableau 24 : Défrichement - Année 1991

Vectes	Superficie (ha)	Recettes
Tembuctou		
Diré	0,25	1 875
Gouraudé		
Niafunké		
Kharous		
Total... .	0,25	1 875
Cao		
Ansongo		
Souïem	1	8 750
Menaka	1	5 000
Kidal		
Total.... .	2	13 750
Totaux	518	2 739 375

Il est presque certain que les superficies réellement défrichées sont de loin supérieures à 518 ha. Cependant il est très significatif de souligner que plus de 80 % de cette superficie totale sont défrichées dans les régions de Sikasso et Ségou.